UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES DE GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales

Spécialité : « Finance et Commerce International »

Thème

Les dispositifs d'aide et d'appui aux exportations hors hydrocarbures cas d'ALGEX

Réaliser par :
M^elle DEBOUZ sadia

Encadré par :
Mr FERRAT MARZOUK

Jury de soutenance :

Président : L'HADJ MOUHAND Moussa, MAA, UMMTO.
Examinateur : BOUABBACHE Aissa, MAB, UMMTO.
Rapporteur : FERRAT Marzouk, MAA, UMMTO.

Promotion : 2017/2018

Remerciements

*Nous tiendrons a remercié avant tout le **BON DIEU** pour nous avoir donné le courage, la volonté et les moyens de mener ce travail*

Je tien à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères reconnaissances à Mr. FERRAT M pour avoir accepté de diriger ce travail, aussi pour son encadrement d'excellence, sa bienveillance, ses suggestions et ses précieux conseils tout au long de notre travail.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté généreusement de corrigé ce travail, d'avoir consacré le temps qu'il faut pour l'évaluer et l'examiner.

Je tien aussi à remercier profondément Mr CHETTIH, Mr HOR, qui ont manifesté un intérêt pour ce thème, ainsi que M^{me} MANSEUR et Mr BOUKROUH et tout le personnel d'ALGEX sans exception.

Enfin, je remercie vivement toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à

A mon cher père qui m'a toujours soutenue,
A ma chère maman qui veille Toujours sur moi, je ne vous remercierais jamais assez pour votre soutien et amour, j'espère que vous serez toujours fiers de moi.

A mes chers frères Hacene et Aiméne
A ma très chère tante Tassadit

A Sofiane pour son soutien
A mes cousins et cousines surtout Siham, Lounas, Ahmed, Rachida
A mes chères tantes et leurs maris

A mes chers amis : Dyhia, Katia, Wahiba, Lynda

Ainsi qu'a mes camarde : Dalila, Naima, Lylia, Nabila, Hamou, Nacim, Boussad, Dahman qui mon beaucoup aidé

Et a tous ceux que j'aime et qui m'aime

Sadia

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Liste des abréviations

ALGEX : l'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur.

ANEXAL : Association Nationale des Exportateurs Algériens

ATA : Allocation Temporaire D'attente

B to B : Business to Business

BA : Banque d'Algérie

CACI : Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie.

CAGEX : La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.

DA : Dinar Algérien.

E : Exportations

FMI: Fond Monétaire International

FNRDA : Fond national de régulation et développement agricole

FSPE : le Fond Spécial pour la Promotion des Exportations.

GATT: General Agreement of Trade and Tariffs.

GPA : Groupements Professionnels d'Achat

GZALE : Grande Zone Arabe de Libre Echange

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

M : Importations

OMC: Organisation Mondiale de Commerce.

ONAC : l'Office National de la Commercialisation

ONAFEX : Office National des Foires et Expositions

ONS : Office National des Statistiques

OPTIMEXPORT : Le Programme de Renforcement des Capacités Exportatrices des PME Algériennes.

P G I : Programme Général d'Importation

P3A : Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PROMEX : l'Agence de Promotion des Exportations Algériennes

SAFEX : Société Algérienne des Foires et Exportations

SGP : Sociétés De Gestion Des Participations

TAIC : Taxe sur Activité Industrielle et Commerciale.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TPD : Titre De Passage En Douane

TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté.

UE : Union Européenne.

UMA : L'Union du Maghreb Arabe.

USD: United State Dollars

VF: Versement Forfaitaire

SOMMAIRE

Sommaire

Introduction générale 1

Chapitre I : Evolutions du commerce extérieur en Algérie

Introduction 5

Section 01 : Historique du commerce extérieur algérien..... 5

Section 02 : Analyse des exportations algériennes..... 14

Section 03 : Les accords de l'Algérie dans le domaine commercial 26

Conclusion 35

Chapitre II : Les politiques de soutien aux exportations hors hydrocarbures

Introduction 37

Section 01 : Les structures d'encadrement administratives..... 37

Section 02 : Les structures d'encadrement financières 44

Section 03 : les mesures de facilitations pour la promotion des exportations hors hydrocarbures. 49

Conclusion 53

Chapitre III : Analyse de la contribution d'ALGEX a la diversification des exportations en Algérie

Introduction 55

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueille et sa structure..... 56

Section 02 : Analyse des activités d'ALGEX dans le cadre de la participation aux exportations hors hydrocarbures 64

Section 03 : Evaluation de l'apport d'ALGEX à la diversification des exportations algériennes 68

Conclusion 72

Conclusion générale..... 73

Bibliographie

Annexes

Liste des tableaux et graphes

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GENERALE

A partir de l'Indépendance en 1962, l'Algérie à suivi un processus de nationalisation des secteurs clés, par la création des entreprises publiques, ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisée.

Comme beaucoup d'autres pays en développement, l'Algérie a adopté des politiques économiques protectionnismes caractérisés par une stratégie de substitution aux importations.

Cependant, suite au choc pétrolier de 1986 et suite aux périodes d'instabilité sociopolitique au début des années 90, le pays sombre dans une crise socioéconomique intense. Pour faire face l'Algérie c'est rapprochée du Fonds Monétaire International pour conclure un premier accord d'ajustement structurel, accord en vertu du quel le pays a engagé des reformes structurelles importantes lui permettant le passage à l'économie de marché.

La composante principale de ses reformes était un programme de libéralisation commerciale accompagné d'une dévaluation du dinar algérien. Dès lors l'Algérie a opté pour son intégration à l'économie mondiale à travers le processus d'ouverture du commerce international, autrement dit, l'Etat engage un processus de démonopolisation du commerce extérieur. Ceci s'accomplit par une levée de toutes les barrières non tarifaires (suppression des listes de produits prohibées à l'importation et des autorisations préalables) et la simplification du tarif douanier en ramenant les taux de droits douaniers à un niveau fixé nettement plus bas.

Le taux des exportations hors hydrocarbures, qui tourne autour de 3% du volume global des exportations, nous a encouragés à mener cette recherche dans le but de déterminer la contribution d'ALGEX, un organisme de soutien et de diversification des exportations.

- **Problématique de la recherche :**

Notre choix et porté sur cet organisme, car d'après les résultats de nos premières recherches, nous avons remarqué que cette agence encadre et accompagne les entreprises voulant exporter, donc elle joue un rôle important dans la promotion des exportations.

Afin d'entamer notre sujet de recherche, nous avons jugé utile de poser la problématique suivante :

- **Dans quelle mesure les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pourraient-ils promouvoir les exportations hors hydrocarbures en Algérie ?et quel rôle joue l'ALGEX dans le processus de diversification ?**

De cette principale problématique, découlent des questions secondaires qui guideront notre recherche :

- Quels sont les différents dispositifs d'aide et d'appui et quel est l'impact de leurs mis en place sur les exportations hors hydrocarbure ?
- Quels sont les obstacles et les contraintes qui entravent le processus d'exportation hors hydrocarbures ?
- Quels sont les attentes des exportateurs vis - à- vis de leurs association à des organismes d'accompagnement ?

➢ Hypothèses de la recherche

Pour mieux cerner notre problématique de recherche, nous allons s'appuyer sur les hypothèses suivantes :

- H1 : les organismes d'appui et d'incitation à l'exportation disposent de tous les mécanismes nécessaires permettant d'accompagner les entreprises dans leur démarche et processus d'exportation.

- H2 : les dispositifs misent en place par les pouvoirs publics facilitent aux opérateurs du commerce extérieur la pénétration des marchés internationaux.

- H3 : ALGEX et les autres organismes ont pour rôle de soutenir et renforcer les exportations algériennes via un régime d'appui et d'incitation, réglementaire, opérationnel et efficace.

➢ Méthodologie de la recherche

Pour répondre à la question principale, nous nous sommes appuyés, d'abord, sur un travail de recherche basé sur une démarche descriptive en consultant des documents, ouvrages, revues, mémoires, thèses, et articles pour la conception du corpus théorique

Ainsi, qu'un stage pratique d'une durée de 6 mois au sein de l'ALGEX où nous avons effectué une démarche analytique en utilisant des documents internes.

- **Plan de la recherche**

Notre travail est basé sur trois chapitres :

Dans le premier chapitre : nous allons par lés de l'évolution du commerce extérieur en Algérie, ensuite on va fait une analyse des exportations de cette dernière, enfin nous évoquerons les accords effectués par celle-ci afin de promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Dans le second chapitre nous aborderons les politiques de soutien émises par l'Etat afin de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, ainsi que les facilitations offertes par cette dernière.

Quant au dernier chapitre nous allons tout d'abord fait une Présentation de l'agence de promotion des exportations hors hydrocarbures ainsi que sa structure, puis nous allons faire une analyse des activités d'ALGEX dans le cadre sa participation aux exportations hors hydrocarbures**,** ensuite nous allons faire une évaluation de l'apport d'ALGEX dans la diversification des exportations algériennes.

CHAPITRE I :

EVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN ALGÉRIE

Introduction

Dès l'indépendance, l'Etat algérien a pris le monopole sur l'économie comme agent principal de production et de régulation. L'Etat a aussi engagé un ensemble de mesures notamment le contrôle de change et la politique tarifaire afin de conserver les devises nécessaires pour l'acquisition des biens d'équipement et de consommation.

Après l'échec du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, viennent les réaménagements et mesures d'assouplissement des opérations du commerce extérieur qui ne voient le jour qu'en 1988 par l'abrogation des procédures concernant les autorisations globales d'importation.

Le début de l'ouverture sur le commerce extérieur caractérisée par la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1994 a permis une libéralisation générale des opérations du commerce extérieur.

Section 1 : Évolution du commerce extérieur algérien

Le commerce extérieur en Algérie a connu des changements importants dictés par le mode de gestion de l'économie nationale. Dans ce qui suit, on présentera le commerce extérieur durant la période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et la phase de régulation et on terminera par la période de sa libéralisation.

1-1la période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

Dans le but de protéger l'économie nationale, après l'indépendance, l'Etat Algérien a pris le contrôle de toute activité économique notamment le commerce extérieur. Ce dernier a été géré par l'Office National de la Commercialisation (ONAC) et les Groupements Professionnels d'Achat (GPA).

L'office national de la commercialisation (ONAC) a été créé en décembre 1962[1], a pour objectif de favoriser l'exécution et la réalisation de toute opération d'intérêt national à caractère économique décidée par le gouvernement.

Cet office tout comme beaucoup d'autres organismes et entreprises publiques se sont vus, au fur et à mesure de leur création, attribués des monopoles à l'exportation et à l'importation des produits de grandes consommations (thé, café, sucre, lait, beurre …..Etc.),

[1]http:// www.mincommerce.gov.dz, Bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012, mai 2012, p3.

soit pour répondre aux besoins de leurs unités de production, soit pour satisfaire ceux de la consommation[2].

Également, le décret du 16 mai 1963, est un cadre règlementaire de contingentement pour l'importation des marchandises a été défini, en déterminant les produits devant faire l'objet d'une règlementation spéciale d'une part et les produits qui sont soumis aux licences d'importation, dans le but de protéger la production nationale et d'améliorer la balance des payements[3].

En octobre 1963 l'Algérie a instauré un contrôle des changes. Ce contrôle avec un taux de change unique permet de ralentir les sorties massives des capitaux vers l'étrangers et un contrôle sur toutes les opérations commerciales, financières et monétaires[4].

Afin de protéger la production nationale, l'Algérie a mis en place une politique tarifaire par produit à 10% sur les biens d'équipement, 5% à 20 % sur les produits semi finis et 15% à 20% sur les produits finis (avant 1968)[5].

C'est à partir de 1968 que l'Etat a procédé à un nouveau tarif douanier destinée aux pays qui ont signé des accords commerciaux avec l'Algérie dont les pays :

- Européens : Albanie, Allemagne, Bulgarie, Autriche ; Africain : Cameroun, Congo, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Nigeria ;
- Arabes : Liban, Irak, Soudan, Libye, Tunisie ;
- Asiatiques : Pakistan, Vietnam ; Sud-américain : Mexique, Pérou ;
- Nord-américain : Canada[6].

D'autre part, en janvier 1974, le commerce extérieur est entré dans une phase d'organisation à travers l'instauration des programmes dits : « Programme Général d'Importation » (P G I) à travers l'ordonnance 74-112 qui distingue[7] :

- Des Marchandises importées dans le cadre d'une autorisation globale d'importation (AGI) délivrée à une entreprise publique.
- Des marchandises contingentées dont l'achat à l'extérieur nécessite une autorisation du ministère du commerce.

[2] Idem, p3.
[3]ZOURDANI S, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA », magister en Sciences Economiques, Université de Mouloud Mammeri, 2012, p40.
[4]BENISSAD H, « la réforme économique en Algérie », 2eme édition mise à jour, Alger, 1991, p77.
[5] Idem, P 76.
[6] Idem, P 76.
[7]ARDJOUN I, « ouverture et libéralisation de l'économie algérienne : quel impact sur la gouvernance des entreprises agroalimentaire ? Cas de la willaya de Bejaïa », thèse de master en science, institut agronomique méditerranéenne de Montpellier, 2010, p35.

Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été promulgué par la loi n° 78-02 du 11 février 1978. Elle annonce clairement que l'importation et l'exportation des biens, fournitures et services de toutes natures sont du dynamisme exclusif de l'Etat. Durant toute cette période aucune loi n'est instaurée pour encourager et promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

La promulgation de cette loi apporte plusieurs modifications aux importations et exportation à savoir[8] :

L'interdiction de toute intervention directe des entreprises privées au niveau des importations (annulation des licences, …etc.)

- Les importations sont à effectuer en priorité avec les pays qui ont des relations commerciales traditionnelles avec l'Algérie, les entreprises de service sont aussi sous le monopole de l'Etat.

- Toutes les exportations de biens, fournitures et service sont réservées à l'Etat et aux entreprises publiques, de ce fait les contrats avec l'entreprise étrangère ne sont conclus que par l'Etat, dans le cadre du programme général d'exportation, les entreprises publiques bénéficient d'une autorisation générale à l'exportation. Concernant l'entreprise privée il leur est délivré des licences d'exportation.

- Dans le cadre d'incitation à l'exportation, L'Algérie a accordé des encouragements fiscaux (exonération de l'impôt sur le bénéfice réalisé à l'extérieur, la suppression du chiffre dans le calcul de TAIC, des encouragements en matière de prix (subvention des exportations pour compenser la surévaluation du Dinar, diminution des coûts de transport…etc.), des encouragements en matière d'assurance (assurance risques commerciaux et non commerciaux par la caisse Algérienne d'assurance).

[8] http://www.mincommerce.gov.dz, consulté le 13 sep 2018

Graphe N°01: Evolution du commerce extérieur en Algérie durant la période 1963-1977.

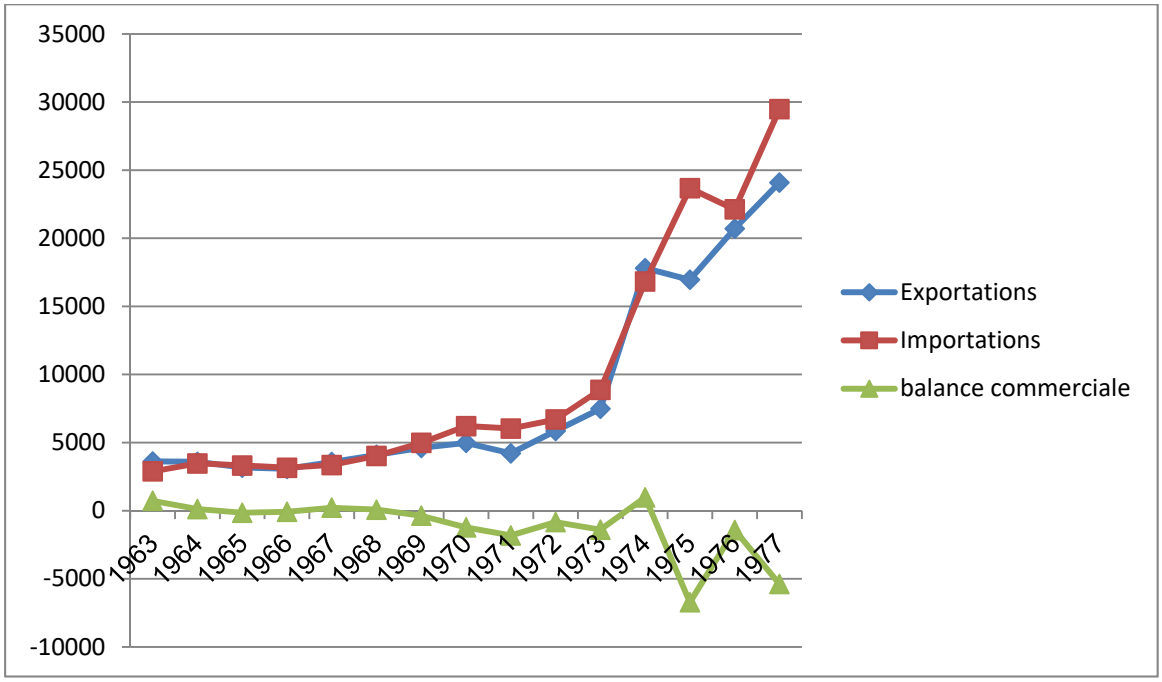

Source : Réalisé par nous même à partir des données de CNIS 2010

D'après le graphe, on remarque que le solde de la balance commerciale de l'Algérie reste positive durant la période de 1963 à 1964 .Cela est due au rôle majeur que joue l'Etat sur le contrôle des importations.

A partir des années 1970, après le choc pétrolier, le solde commercial a chuté considérablement suite à la baisse des cours du prix du pétrole.

1-2 La période de régulation 1980-1990

La période allant de 1980 à 1990 est marquée par le choc pétrolier de 1986, ce qui a obligé les autorités algériennes à revoir leur politique économique, en général et celle du commerce extérieur en particulier.

La chute des prix du pétrole a entrainé une dégradation de la situation économique, et sociale. L'économie algérienne a été touchée, aussi, par la baisse de la valeur du dollar.

Après avoir atteint le pic de 40$ le baril en 1981, les cours du brut ont baissé à 30$, en quelques mois, cette tendance s'est accélérée, atteignant 10$ le baril en juillet 1986, et s'est stabilisée vers la fin du trimestre avec 15$ le baril, marquant une baisse brutale dans les rentrées en devise de 45% par rapport à 1985[9].

[9] OUCHICHI.M « Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie » Editions DECLIC, mai 2014, PP 116-117.

Cette baisse brutale et durable des prix du pétrole et des capacités financières de l'Algérie a permis à la crise économique de s'installer de manière durable, l'économie Algérienne a affronté la crise la plus grave depuis l'indépendance du pays[10].

Tableau N°1 : Evolution du taux de croissance des exportations ainsi que celui des prix du pétrole (1980 – 1990)

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Exportation	43,2	19,35	-3,7	0,4	4,9	1,26	-4,59	16,46	8,82	58,37	69,98
Prix de pétrole	37,42	35,75	31,83	29,08	28,75	26,92	14,14	17,75	14,87	18,33	23,19

Source : *données ONS

** : prix du baril.com

Les deux graphes représentent l'évolution des exportations en millions de $ ainsi que les moyennes annuelle des prix du pétrole en $ dans la période 1986-1990.

Graphe N°2 : Evolution des exportations et les prix du pétrole entre 1986 à 1990.

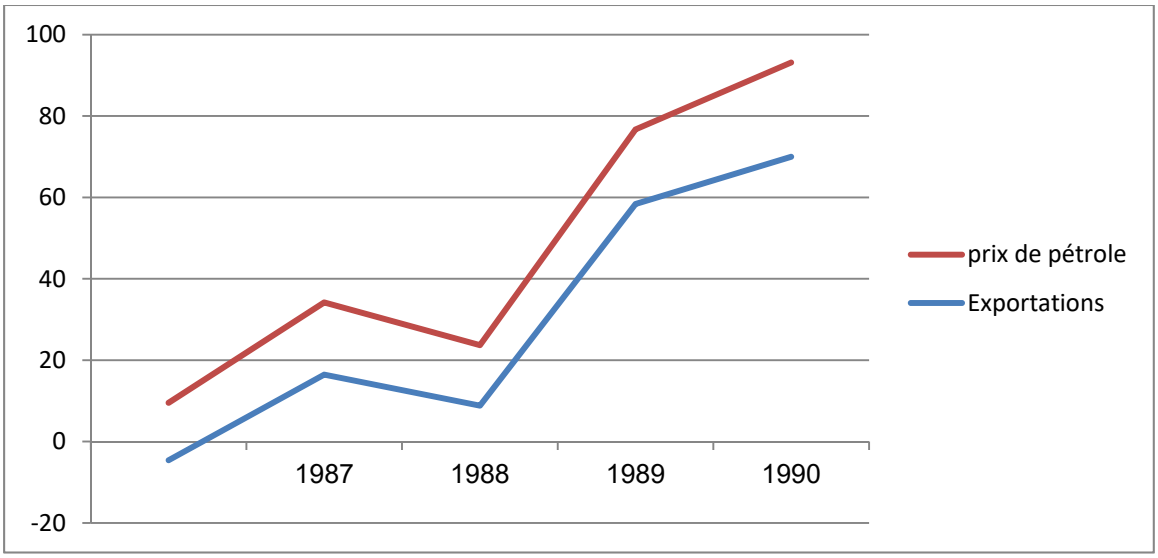

Source : réalisé par nous-même, d'après des données de l'ONS et le site internet : prixdubaril.com

[10]ZEMOURI M et HAROUN T(2015) « Les enjeux de l'émancipation des hydrocarbures pour l'économie algérienne et la portée de l'économie de rente en tant que générateur du développement durable » communication tirée de : http://digitallibrary.univbatna.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/466/1/12.pdf P5, consulté le 03/10/2018

La chute des exportations est due à la chute des prix des hydrocarbures en 1986, le double choc pétrolier a touché considérablement l'économie algérienne avec un déficit de 1 826 millions de dinar dans sa balance commerciale en 1989[11].

Depuis cette date, les prix du pétrole ont connu une amélioration considérable, ce qui a boosté les exportations algériennes en hydrocarbures durant la même période. Cela, montre que la principale source de l'économie algérienne est basée sur les exportations des Hydrocarbures.

1-3 La libéralisation du commerce extérieur

Afin de s'intégrer dans l'économie mondiale, l'Algérie a opté pour le processus de l'ouverture de son commerce extérieur, à travers des accords commerciaux internationaux et des réformes économiques, engagées par les pouvoirs publics qui portent sur la transformation du mode de régulation de l'économie, d'une économie planifiée à une économie de marché[12].

1-3-1 La période allant de 1990-2005

Après une longue hésitation, la situation de cessation de paiement qui a caractérisé le début de cette décennie est à la base du recours au FMI, l'Etat engagea des négociations avec les institutions financières internationales. Il signe en avril 1994 le premier accord pour le rééchelonnement de sa dette extérieure. En contrepartie de ses aides (un prêt de 1,03 milliard de $), le FMI incite les autorités algériennes à accepter certaines conditions[13]:

- L'ouverture sur l'extérieur et l'application du libre jeu des mécanismes du marché : la nécessité d'adhérer à une économie de marché libre et ouverte dans le contexte de la mondialisation ;
- La libéralisation du commerce extérieur : la levée du monopole étatique sur les importations. (Mettre fin au système socialiste) ;
- La préparation d'un programme de privatisation ;

[11] CHEBBAH K (2005) «évolution du commerce extérieur de l'Algérie 1980-2005 Constat et analyse». Revue Campus N°7. Op.cit p46.
[12] BOUAICHI N, BENNACER N. « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie » université de Bejaia, 2012
[13]Dr. E. CHERIF CHAKIB (2002) «Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie » Revue science humaines n°18, tiré du site internet http://revue.umc.edu.dz/index.php/h/article/download/1040/1146. P42, consulté le 16/10/2018à 10H36.

- La dévaluation du dinar : le FMI considérait que la surévaluation de la monnaie nationale était une cause principale du déséquilibre de la balance commerciale.

Tableau N°2: Evolution de la balance commerciale ainsi que les moyennes annuelles des prix du Brent (1990-2005).

Années	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**
Exportations	11 304	12 101	10 837	10 091	8 340	10 240	13 375	13 889
Importations	9 684	7 681	8 406	8 788	9365	10 761	9 098	8 687
Balance commerciale	1 620	4420	2431	1 303	-1 025	-521	4277	5202
Prix de pétrole	23,76	20,04	19,32	17,01	15,86	17,02	20,64	19,11

Années	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**
Exportations	10 213	12 522	22031	19133	18298 1	24611	32148	46002
Importations	9 403	9 164	9152	9940	12007	13533	18294	20352
Balance commerciale	810	3 358	12879	9193	6291	11078	13855	25649
Prix de pétrole	12,76	17,9	28,66	24,46	24,99	28,85	38,26	54,57

Source : réalisé par nous même, d'après des données de (CNIS) 2010 et les statistiques d'ALGEX.

A la fin des années 2000, on remarque que l'accroissement des exportations revient à la hausse considérable des cours des hydrocarbures (pétrole et gaz), ceci devrait se traduire par un excédent important de la balance commerciale alors que cette hausse reste modeste, remettant en cause le fait d'importer en euro (devise très forte) et exporter en dollar suite à ça ; l'Algérie subit une perte[14].

1-3-2 La période allant de 2006 à 2012

Cette période a connu une forte hausse des exportations suite à l'augmentation progressive des prix des hydrocarbures, ainsi que la signature de plusieurs accords commerciaux qui ont favorisé les échanges internationaux, et enfin la chute vertigineuse des prix du carburant à partir de la seconde moitié de 2014.

[14] CHEBBAH K (2005). Op.cit. P 43.

Tableau N°3 : Evolution des exportations (2006-2012)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exportations HH	1158	1332	1937	1066	1562	2062	2187
Exportations d'hydrocarbures	53 456	58 831	77 361	44 128	55 527	71 427	71 794
Total des Exportations	54 613	60 163	79 298	45 194	57 053	73 489	71 981
Importations	21 456	27 631	39 479	39 294	40 473	47 247	46 801
Balance commerciale	33 157	32 532	39 819	5 900	16 580	26 242	27 180
Les prix du pétrole	65,16	72,44	96,94	61,74	79,61	111,26	111,63

Source : tableau réalisé par nous même, d'après des données des douanes algériennes (www.douane.gov.dz)

Dans ce qui suit, les deux graphes retracent les données globales du commerce extérieur algérien en millions de $ ainsi que la moyenne des prix du pétrole en $ (2006-2012).

Graphe N°3 et N°4 : Données globales du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que la moyenne annuelle des prix du pétrole (Brent): 2006-2012.

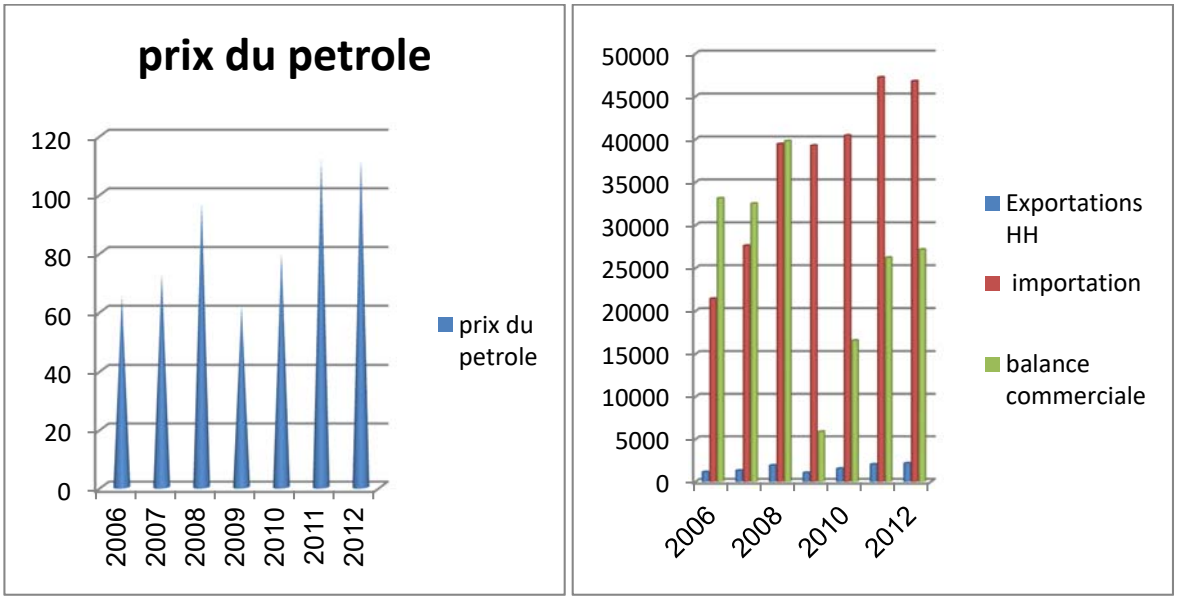

Source : réalisé par nous même, a partir des données tiré du site : prixbaril.com et des données de CNIS.

En 2009 les exportations algériennes ont connu une forte baisse à cause des effets néfastes de la crise financière internationale et la chute brutale des prix du pétrole, et en 2010 une modeste augmentation a été marquée affectant la balance commerciale avec une hausse de 16580 millions USD.

L'année 2011 et 2012 ont enregistré une stabilité au niveau des prix du pétrole avec environ 112 dollar le baril, impactant les exportations en hydrocarbures et une balance commerciale estimée de 26242 millions USD et 27180 millions USD successivement. Ainsi, la répartition des exportations algériennes d'après les statistiques données par la direction des douanes en 2012, nous illustrent le diagramme suivant.

Graphe N°5 : répartition des exportations Algériennes en 2012.

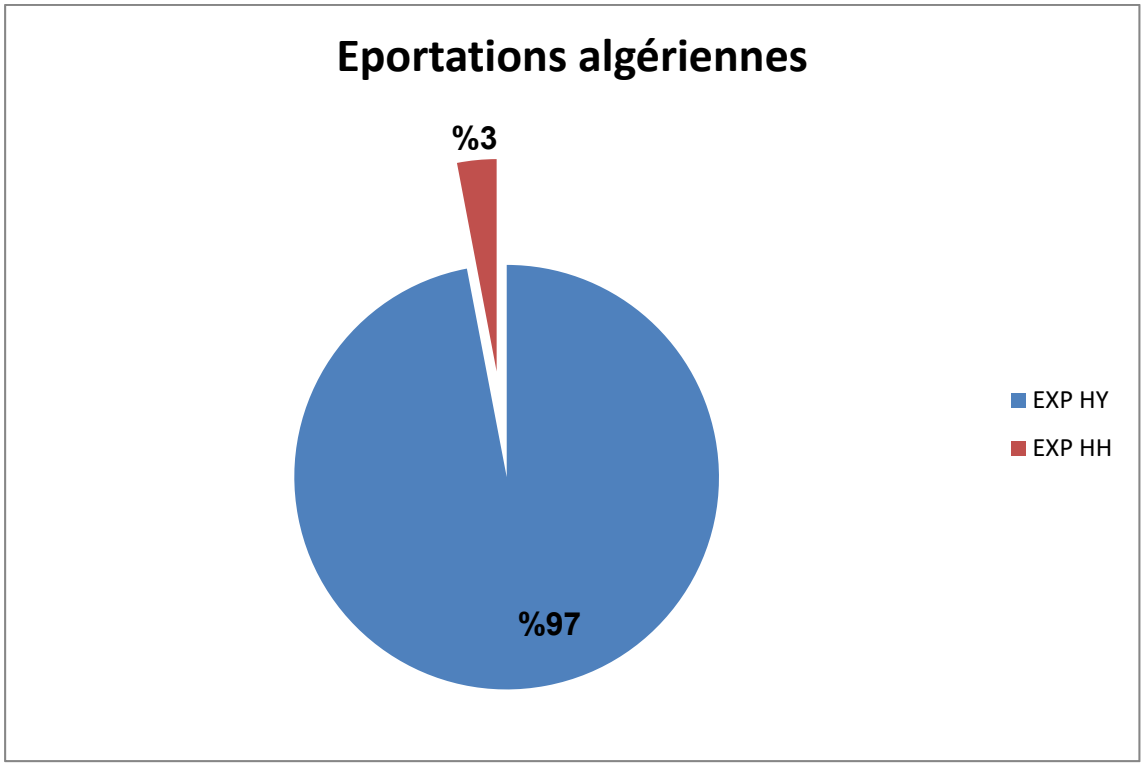

Source : réalisé par nous même, à partir des statistiques des douanes algériennes www.douane.gov.dz

On constate que l'écart entre les exportations hors hydrocarbures, et les exportations des hydrocarbures se creusent de plus en plus, ce qui prouve que l'Algérie se base en premier lieu pour couvrir ses exportations par ces ressources naturelles.

On peut retenir globalement, d'après ce graphe que la balance commerciale demeure dépendante clairement de ces matières premières, et de la conjoncture des prix internationaux du pétrole, de ce fait, le niveau des exportations hors hydrocarbures est marqué faiblement car le total des exportations, est presque celui des hydrocarbures.

D'un côté, et ce depuis 2014, les prix du pétrole n'ont pas cessé de baisser d'environs 50% au second semestre de cette année jusqu'à l'année 2016 qui est encore plus difficile pour l'économie algérienne, avec un cours qui a atteint 37.71Dollars pour le Brent, le 12 décembre 2015, d'un autre coté cette situation baissière s'est aggravée par le niveau des importations des biens.

Apres cette petite analyse, on déduit clairement que les difficultés que subit l'économie algérienne, revient en principale à sa dépendance à une seule matière première.

Section 2 : Analyse des exportations algériennes

La structure des exportations algériennes se constitue essentiellement de matières premières non transformés et des exportations hors hydrocarbures qui représentent moins de 3% du total des exportations de l'Algérie.

Le secteur des hydrocarbures ont longtemps été l'épine dorsale de l'économie, représentant environ 30%du PIB, 60%des recettes budgétaires et près de 95% des recettes d'exportations. L'Algérie possède les dixièmes réserves de gaz naturel au monde - y compris les troisièmes réserves de gaz de schiste - et est le sixième exportateur de gaz. Il se classe 16ème dans les réserves pétrolières prouvées.

Les exportations d'hydrocarbures ont permis à l'Algérie de maintenir la stabilité macroéconomique, de constituer d'importantes réserves en devises et de maintenir une dette extérieure faible, tandis que les cours mondiaux du pétrole étaient élevés.

2-1 les exportations

« Selon la comptabilité nationale : les exportations notées **E** comprennent la valeur des biens neufs ou existants qui quittent définitivement le territoire économique, et les services rendus par les agents résidants aux agent non résidants, et en dehors des services consommés par les ménages non résidants sur le territoire économique»[15].

[15] BOUJEMAA R, cours de comptabilité nationale, édition OPU, Alger, 2003, p18

2-1-1 Evolution des exportations de l'Algérie de 2010 à 2018

Pour bien suivre l'évolution des exportations de l'Algérie de 2010 à 2018, le graphe ci-dessous nous fournis les informations nécessaires.

Graphe N°6 : l'évolution des exportations en Algérie de 2010 à 2018

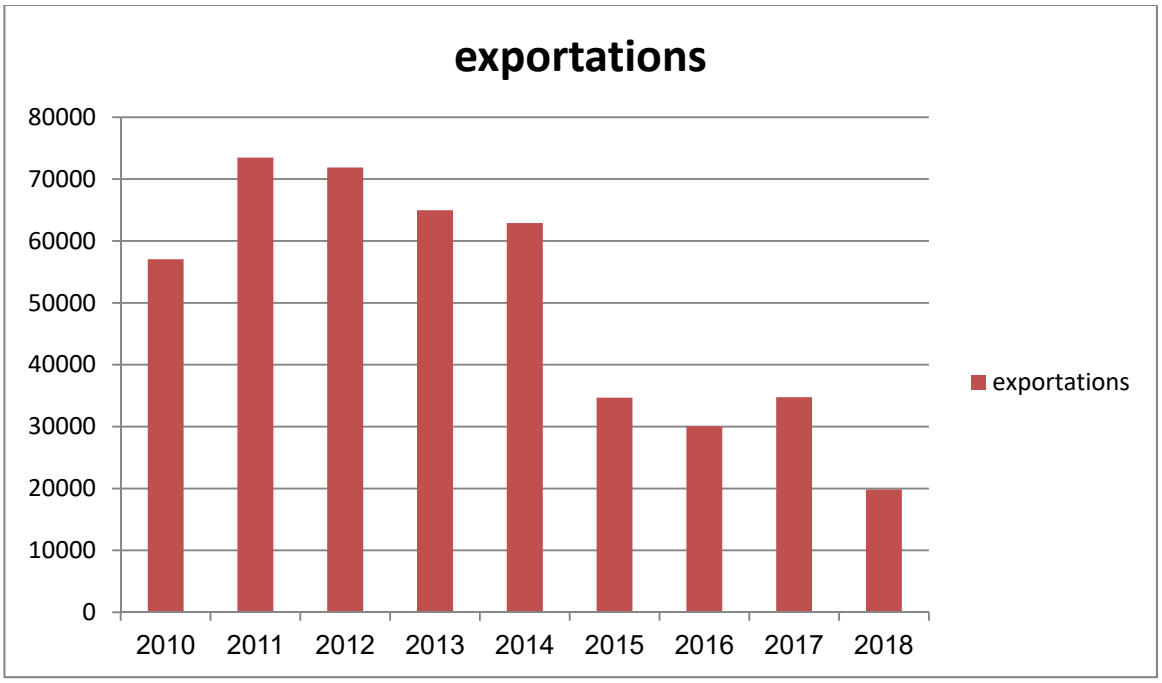

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX-Septembre2018

En 2010 les exportations ont connu une hausse pour enregistrer en 2011 la valeur 73.48 milliards de dollars.

Dès 2013, les exportations algériennes ont connu une baisse jusqu' à 2016 suit à la baisse des prix de pétrole et les exportations en hydrocarbures.

En 2017, les exportations Algérienne ont connu une hausse de 15,78% par apport a l'année 2016.

En 2018, les exportations algériennes des 8 premiers mois ont enregistré une hausse de 23,48% Par apport à la même période de l'année de 2017.

2-1-2 la prédominance des hydrocarbures dans les exportations algérienne

Les hydrocarbures représentent l'essentiel de nos exportations algériennes à l'étranger. Durant les 7 dernières années, les exportations algérienne ont fortement diminué, passant de 57milliards USD en 2010 à 29 milliards USD en 2016.

En 2011 la valeur des exportations avait atteint un pic de 73,5milliards USD pour ensuit diminuer de 14,4% entre 2011 et 2014.

En 2015, une chute de 45% a été enregistrée par apport à 2014, passant de 62,8 milliards USD à 34,7 milliards USD pour arriver en 2016 à son plus bas niveau à savoir 28,9milliards USD.

En 2017 le niveau des exportations on augmenter de 16,45% par apport a l'année 2016.

Durant les huit premier mois de l'année en cours le niveau des exportations on enregistré une hausse de 21,23% par apport a la même période de l'année de 2017.

D'une façon globale la part des exportations des hydrocarbures dans l'exportation globale varie entre 97% et 98%.

Tableau N°4: la part des hydrocarbures dans les exportations totale de l'Algérie de 2010 au 1er semestre 2018

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL DES EXP	57053	73489	71866	64974	62886	34668	30026	34763	19828
Ex H	55527	71427	69804	62960	57479	32699	28220	32864	18516
EXP H.H %	97,3	97,9	97,1	96,9	95,9	94,3	93,8	94,5	93,4

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX- Septembre 2018.

Graphe N°7: Evolution des exportations des hydrocarbures de 2010 à 2018

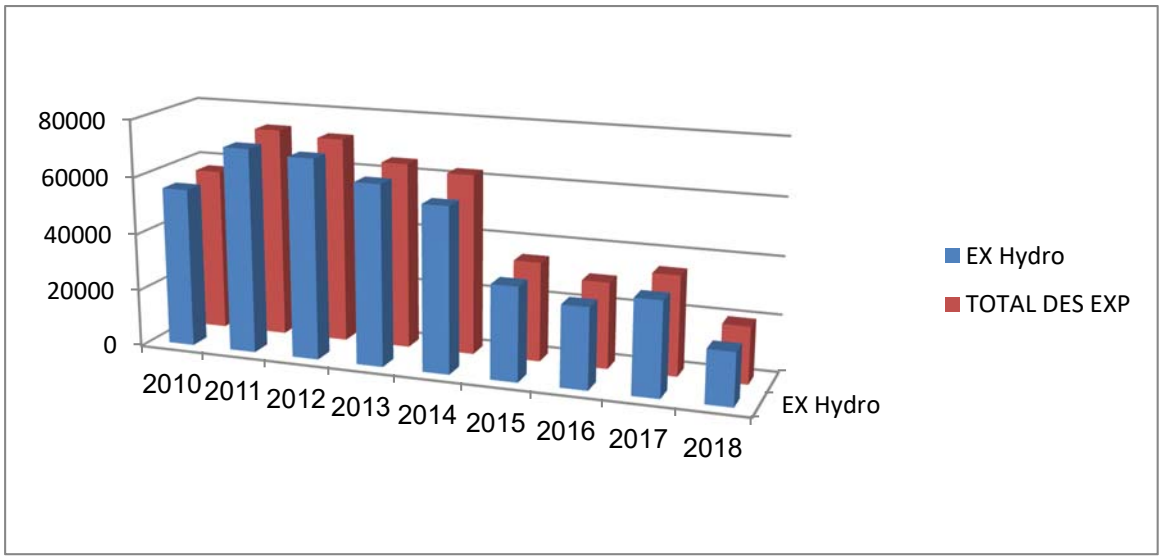

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX-2018*.

D'après le graphe on remarque que les hydrocarbures ont augmentés de l'année 2010 jusqu'à 2013, et a partir de l'année de 2014 jusqu'à l'année 2016 on voix une baisse qui est du a la chute des prix des hydrocarbures.

2-1-3 la structure des exportations hors hydrocarbures de 2010 à 2018

La structure des exportations hors hydrocarbures se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°5:la part hors hydrocarbures dans les exportations totale de l'Algérie de 2010 au Septembre 2018

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des EXP	57053	73489	71866	64974	62886	34668	30026	34763	19828
Ex H.H	1526	2062	2062	2014	2582	1969	1806	1899	1312
EXP H.H %	2,7	2,8	2,9	3,1	4,1	5,7	6,2	5,5	6,6

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX-Septembre2018.

Graphe N°8: Evolutions des exportations hors hydrocarbure de 2010 au Septembre 2018

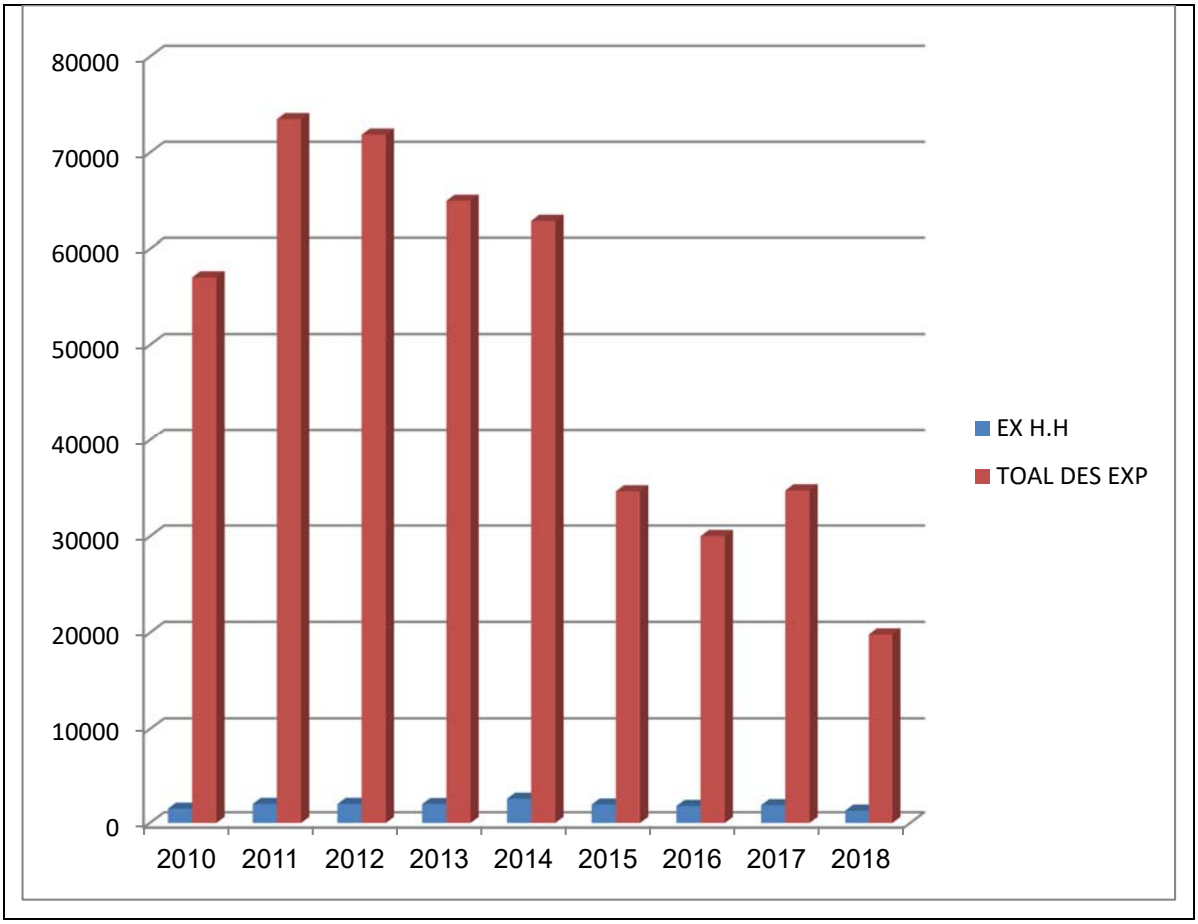

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX Septembre 2018.

Les exportations hors hydrocarbures ont gardé presque le même niveau durant ces sept dernières années, en 2010 elles ont atteint 1,5 milliards USD. Mais en 2011 elles ont augmenté à plus de 2 milliards USD avant d'entamer une baisse atteignant 1,8 milliards en 2016.

En 2017 Les exportations hors hydrocarbures, qui restent toujours marginales, avec seulement 5,46%du volume global des exportations soit l'équivalent de près de 1,89 milliard de dollars US, ont enregistré une augmentation de 5,21%par rapport à l'année 2016.

Quant aux exportations des huit premiers mois de l'année en cours**,** elles demeurent toujours marginales, avec seulement 7,10%du volume global des exportations soit une valeur plus de 2 milliards de dollars US. Elles ont enregistré une hausse de 63,13% par rapport aux huit premiers mois 2017.

2-2 Analyse des importations

« Selon la comptabilité nationale, les importations notées **M** comprennent la valeur des biens neufs ou existants qui entrent définitivement sur le territoire économique, et la valeur des services rendus par les unités non-résidents aux unités résidents en dehors des services consommés à l'extérieur par les ménages résidents »[16].

2-2-1 Evolution des importations Algériennes

Pour bien suivre l'évolution des importations de l'Algérie de 2010 à 2018, le graphe ci-dessous nous fournis les informations nécessaires.

Graphe N°9:l'évolution des importations de l'Algérie de 2010 à 2018

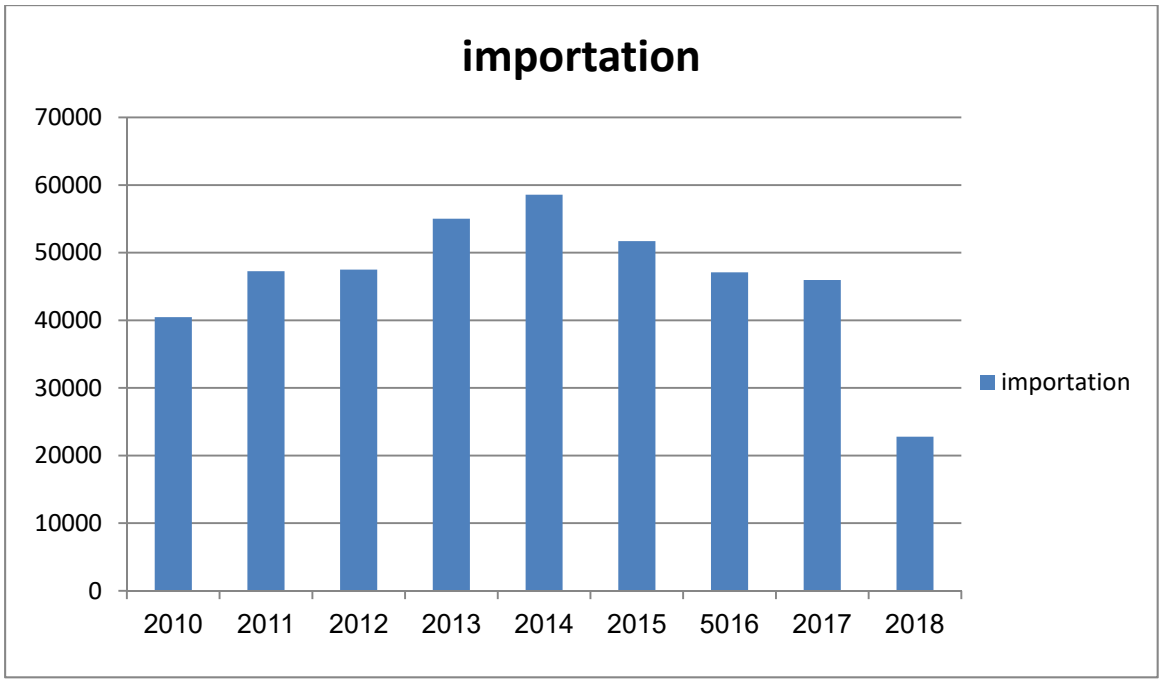

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX- septembre2018.

Suit à la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 2002 En voix que les importations on connue une envolée sans précédente.

A partir de 2010, les importations ont connu une augmentation passant de 40,47milliard de dollars en 2010 à 58,58 milliard de dollars en 2014, soit une augmentation de 18,11milliard de dollars pour cette période.

[16] Idem.

En 2015, les importations ont subi une chute de 6,87 milliard de dollars par apport à l'année 2014 passant de 58,58 à 51,70 milliard de dollars. Puis elles continuent de baisser en 2016 pour atteindre une valeur de 46,72 milliard de dollars.

En 2017, Les importations Algérienne ont diminué de 2,4%par rapport à l'année 2016, passant de 47,08 milliards de dollars US à 45,95 milliards de dollars US.

Pour les huit premier mois de 2018 le CNIS en enregistré Un volume global des importations de 30,39 milliards de dollars US soit une baisse de 2,40 % par rapport aux résultats des huit premiers mois 2017.

2- 2-2 structures des importations par groupe de produit

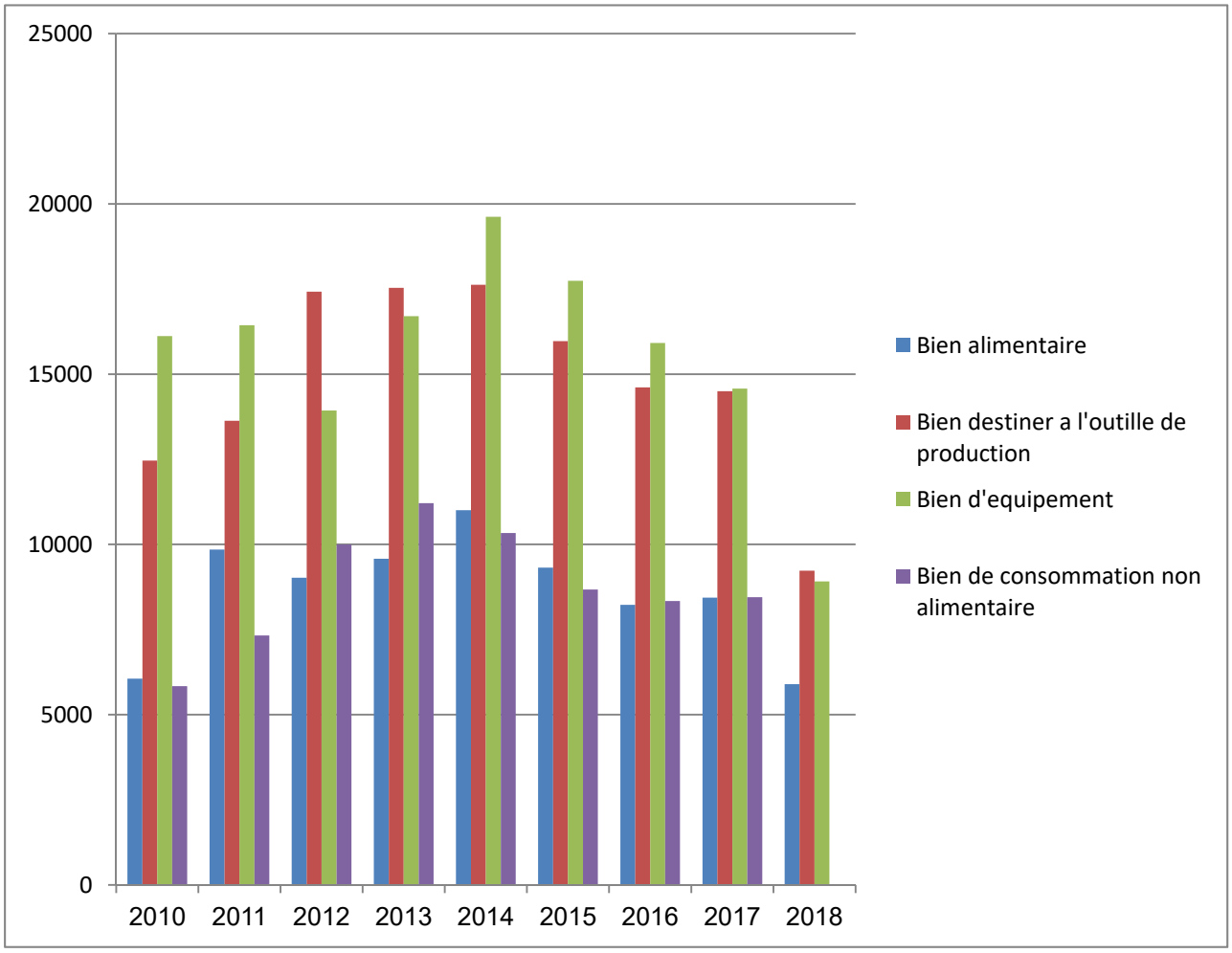

Source : réalisé par nous même a partir des donnés de douane

Tableau N°6:répartition des importations selon le pays d'origine

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHINE	4 441	4 740	5 965	6 835	8 238	8 242	8 408	8 318	8 238
FRANCE	6 100	7 119	6 092	6 252	6 332	5 427	4 773	4 298	6 332
ITALIE	4 052	4 679	4 569	5 680	5 040	4 850	4 645	3 755	5 040
ALLEMAGNE	2 342	2 560	2 595	2 867	3 801	3 427	3 028	3 227	3 801
ESPAGNE	2 637	3 429	4 194	5 119	5 027	3 949	3 569	3 132	5 027
TURQUIE	1 515	1 399	1 798	2 075	2 133	2 039	1 935	2 008	2 133
ETATS UNIS D'AMERIQUE	2 089	2 166	1 651	2 362	2 865	2 716	2 294	1 817	2 865
REP DE COREE	1 975	1 616	1 260	1 132	1 626	1 171	1 092	1 690	1 626
ARGENTINE	1 216	1 783	1 803	1 734	1 933	1 281	1 335	1 518	1 933
BRESIL	902	1 760	1 344	1 321	1 381	1 150	1 209	1 374	1 381
FEDERATION DE RUSSIE	164	268	647	1 016	523	842	588	1 221	523
INDE	772	1 093	1 108	1 308	1 195	1 115	940	984	1 195
PAYS-BAS	480	702	786	1 119	1 061	922	746	703	1 061
BELGIQUE	776	831	634	757	921	839	605	634	921
ROUMANIE	293	354	582	622	641	616	569	623	641
CANADA	330	258	524	403	454	606	519	603	454
UKRAINE	150	251	332	113	232	291	253	603	232
GRANDE BRETAGNE	764	1 012	853	1 183	1 446	903	763	584	1 446
NOUVELLE ZELANDE	189	364	371	368	445	498	391	542	445
ARABIE SEOUDITE	363	448	469	608	636	612	646	531	636
Total Importés	**40 473**	**47 247**	**50 376**	**55 028**	**58 580**	**51 702**	**47 089**	**45 957**	**58 580**

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX- Septembre 2018.

De tous les partenaires commerciaux de l'Algérie, seule la Chine a non seulement préservé sa place sur la liste des échanges commerciaux de l'Algérie, mais la renforcé grandement en devenant un fournisseur incontournable.

La Chine a gardé son rang de premier fournisseur commercial de l'Algérie durant les dix premiers mois de 2018, une position qu'elle occupe depuis plus de six ans, même si la France tente de regagner du terrain, selon un bilan officiel des douanes algériennes.

La Chine a exporté des biens et services pour une valeur de 6,41 milliards de dollars, ce qui représente 16,76% des 38,24 milliards de dollars d'importations totales du pays durant cette période.

Selon la même source, entre janvier et fin octobre 2018, la France a occupé le deuxième rang des pays exportateurs vers l'Algérie (3,86 milliards de dollars), suivie par l'Italie (3,06 milliards), l'Espagne (2,95 milliards) et l'Allemagne (2,62 milliards).

A titre de comparaison, les exportations chinoises ont atteint respectivement les valeurs de 7,29 milliards de dollars et de 6,86 milliards durant les dix premiers mois de 2017 et de 2016.

Quant à la France, elle a exporté durant la même période de référence de 2017 pour une valeur de 3,47 milliards de dollars, contre 4 milliards entre janvier et octobre 2016[17].

2-3 La Balance commerciale

« La balance commerciale correspond à la différence entre les valeurs des exportations et des importations de biens et de services, sur une période donnée. La balance commerciale forme la partie la plus importante de la balance des paiements d'un pays »[18]. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens et services qu'il n'en importe. Une balance commerciale négative signifie que le pays exporte insuffisamment ou que ses importations et donc sa dépendance extérieure est importante.

La balance commerciale de l'Algérie demeure excédentaire grâce aux revenus que génèrent les exportations hydrocarbures et qui continuent à couvrir les importations du pays. Cette situation n'est pas signe d'une économie solide puisque la croissance économique n'est pas tirée par des secteurs différents comme industriel ou agricole.

[17]Newsxinhuanet, la chine maintien son premier rang de premier fournisseur commerciale de l'Algérie durant les dix premier mois de 2018,25 novembre 2018, consulté le 27/11/2018.
[18]Idem.

Graphe N°10:l'évolution de la balance commercial algérienne pour la période de 2010 à 2018

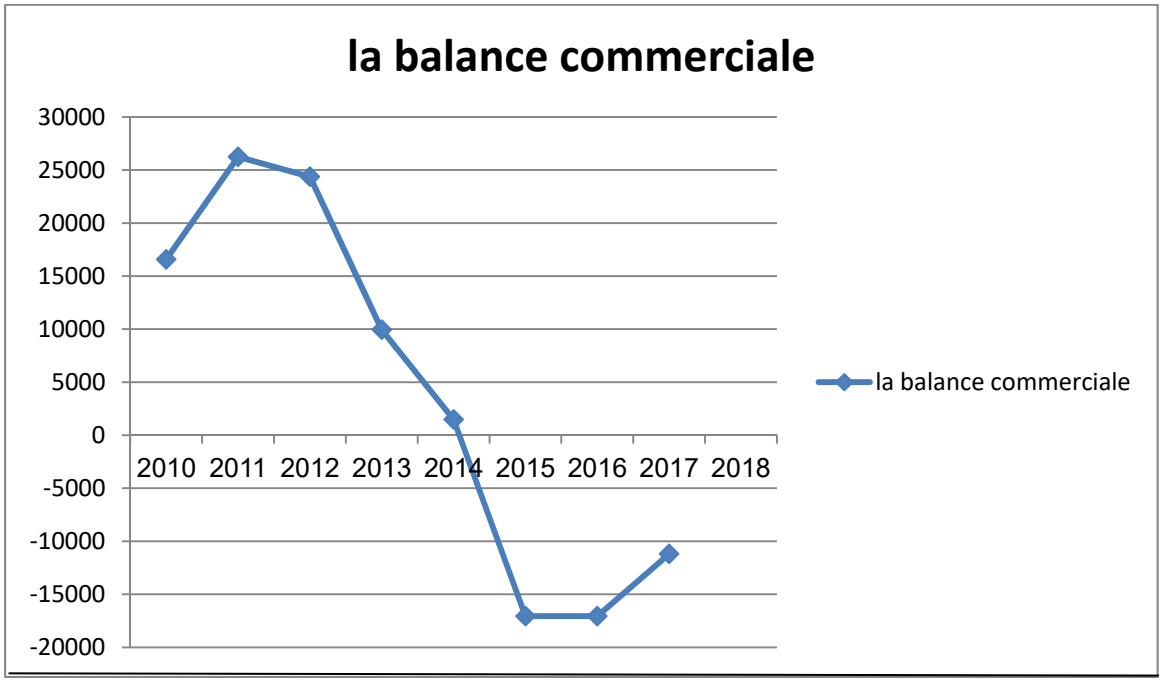

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX-Septembre 2018.

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie pour la période de l'année 2015 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 13.71 milliards de dollars US, contre un excédent de 4,31 milliards de dollars US enregistré durant l'année 2014.

Pour la période de l'année 2016 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 17,84 milliards de dollars US, soit une légère augmentation de 4,8% par rapport à celui enregistré durant l'année 2015. Cette tendance s'explique simultanément par la baisse des importations et des exportations enregistrées durant cette période.

Pour la période de 2017 font ressortir un déficit de la balance commerciale de 11,19 milliards de dollars US, soit une diminution de 34,39%par rapport à celui enregistré durant l'année 2016. Cette tendance s'explique essentiellement par la hausse plus importante des exportations de 15,78%, par rapport à celle des importations qui ont enregistré une légère baisse de 2,4%.

Le commerce extérieur Algérien a enregistré au cours des huit premiers mois de 2018 un déficit de la balance commerciale durant la période des huit premiers mois 2018 de l'ordre de 2,05 milliards de dollars US, contre un déficit de 8,19milliards de dollars US enregistré durant les huit mois 2017,soit une diminution appréciable de près de 74,9% .

2-4 Répartition des importations par mode de financement

Mode de financement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CASH	23079	24362	26730	29260	32013	30422	28096	28039	18294
LIGNE DE CREDIT	13309	19178	21964	24057	24934	19475	17321	16261	10681
COMPTE DEVISES PROPRE	219	220	72	17	18	18	3	14	4
AUTRE	3866	3487	1610	1518	1615	1787	1669	1643	1115
TOTAL	40473	47247	50376	54852	58580	51702	47089	45957	30094

Source : construit par nous même a partir du

- Les importations réalisées au cours de l'année 2011 ont été financées essentiellement par CASH à raison de 51,56%, soit 24,3milliards de Dollars US, enregistrant une augmentation de 5,6% par rapport à l'année 2010.

Les lignes de crédits ont financé 40,59% du volume global des importations, soit une hausse de 44,1%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 7,85%, soit en valeur absolue 3,7 milliards de Dollars US

- pour l'année 2013 le CASH à financé 53,34% des importations, soit 29,26 milliards de Dollars US, enregistrant une augmentation de 9,47% par rapport à l'année 2012.

  Les lignes de crédits ont financé 43,86% du volume global des importations, soit une hausse de 9,53%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 2,8%, soit en valeur absolue 1,53 milliard de Dollars US.

- L'année de 2015 le CASH à financé 58, 78% des importations, soit près 30,27 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 5,44% par rapport à l'année 2014.

  Les lignes de crédits ont financé 37,72% du volume global des importations, soit une baisse de 22,08%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 3,5%, soit en valeur absolue de 1,8 milliard de dollars US.

- L'année 2017 le CASH àfinancé61% des importations, soit près 28,04 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de 0,2% par rapport à l'année 2016.

  Les lignes de crédits ont financé 35,38% du volume global des importations, soit une baisse de6, 12%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 3,61%, soit en valeur absolue de 1,65 milliard de dollars US.

- Au cours des huit premiers mois 2018 ont été financées par CASH à raison de 60,19%, soit 18,29 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une baisse de 3,71% par rapport aux huit mois 2017.

  Les lignes de crédits ont financé 36,13% du volume global des importations, soit une baisse de 0,50%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux comptes de devises propres et aux autres transferts financiers à raison de prés de 3,68%, soit en valeur absolue un montant de 1,12 milliard de dollars US.

Section 3 : les accords de l'Algérie

L'économie algérienne a connu d'importantes difficultés dans les années 80, le contre choc pétrolier de 1986, et le déséquilibre social suivi par l'effondrement de l'URSS au début des années 90 ce qui a poussé les autorités algériennes à engager des réformes structurelles (PAS), c'est-a-dire : le passage à une économie de marché, ainsi qu'une ouverture exigée par le FMI qui a été renforcé par les accords d'associations pour encourager ces échanges et favoriser cette ouverture.

Les accords de libre-échange sont considérés comme l'un des principaux axes d'une politique publique de promotion des exportations, ils permettent aux entreprises d'accéder aux nouveaux marchés et d'optimiser leur production en ciblant une demande plus importante. À cet égard, l'Algérie a conclu plusieurs accords dans le cadre de ses actions en matière de soutien aux entreprises exportatrices. Certains sont entrés en vigueur alors que d'autres demeurent toujours en cours de négociation.

Parmi la multitude d'accords conclus par l'Algérie avec ces partenaires étrangers, on trouve celui conclus avec l'UE qui est plus important et qui devait permettre à l'Algérie de développer son commerce extérieur, ainsi celui du SGP avec les Etats-Unis.

3-1 L'Accord avec l'Union européenne

Entré en vigueur le 01/09/2005 et devrait aboutir à la mise en place d'une ZLE à l'horizon 2020. C'est avec l'UE que l'Algérie réalise près de 60 % de son commerce extérieur, Ainsi, cette convention s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone initié par l'UE pour développer les relations de coopération avec les pays Sud Méditerranéens tout en visant la mise en place à long terme d'une «zone de prospérité partagée»[19].

Cet accord ne se limite pas uniquement à la création d'une zone de libre-échange mais intègre aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière, flux d'investissement). Favoriser et promouvoir la coopération dans le domaine politique, économique, social, culturel, et financier, ainsi que de développer les échanges des biens et services, de capitaux était les principaux objectifs de cet accord.

[19] Article de l'accord tiré du site : www.minicommerce.gov.dz. Consulté le 19/10//2018

- **Conséquences de l'accord d'association sur les exportations hors hydrocarbures**

Il est important de rappeler que, l'objectif de l'Algérie, à travers la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, était de parvenir à une diversification de l'économie nationale en développant les exportations hors hydrocarbures. L'application de cet accord devrait, donc, permettre aux entreprises algériennes d'accéder aux marchés européens, avec une franchise de droits de douane pour les produits de toute nature. Or, la mise en œuvre de cet accord n'a pas eu d'impact sur le niveau de la diversification de nos exportations hors hydrocarbures vers les pays de l'Union Européenne.

Ainsi, au cours de 10 ans, un bilan révèle, que les pays de l'UE ont exporté vers l'Algérie près de 600 milliards de dollars de biens et services. A contrario, les exportations algériennes vers le marché européen on totalisé que 12 milliards de dollars sur la même période, dont 80 % constituent principalement des produits pétroliers[20].

Quant aux entreprises nationales, elles n'ont pas beaucoup profité du désarmement tarifaire pour améliorer leurs compétences et prendre des parts sur le marché européen qui leur est ouvert. Cela est dû principalement au manque d'ambition mais aussi aux facteurs liés au défaut de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises nationales.

Les pays de l'Union Européenne sont toujours les principaux partenaires de l'Algérie, avec les proportions respectives de 44,03% des importations et de 58,37% des exportations.
Par rapport à l'année 2016, les importations en provenance de l'UE ont enregistré une baisse de 9,95% passant de 22,47 milliards de Dollars US en 2016 à 20,24 milliards de Dollars US en 2017, par contre les exportations de l'Algérie vers ces pays, ont enregistré une hausse de 449 millions de Dollars US, soit 17,83 %.

A l'intérieur de cette région économique, on peut relever que notre principal client est l'Italie qui absorbe près de 16% de nos ventes à l'étranger, suivi par la France de 12,92% et l'Espagne de 11,92%.

[20] Tiré du site : www.algex.dz. Rubrique statistique, Consulté le 19/07/2018

Pour les principaux fournisseurs, la France occupe le premier rang des pays de L'UE avec 9,35%, suivie par l'Italie et l'Allemagne avec une proportion de 8,17% et de 6,99% du total des importations de l'Algérie au courant de l'année 2017.

Graphe N°11 : Evolution des échanges avec l'UE de 2015 à 2018

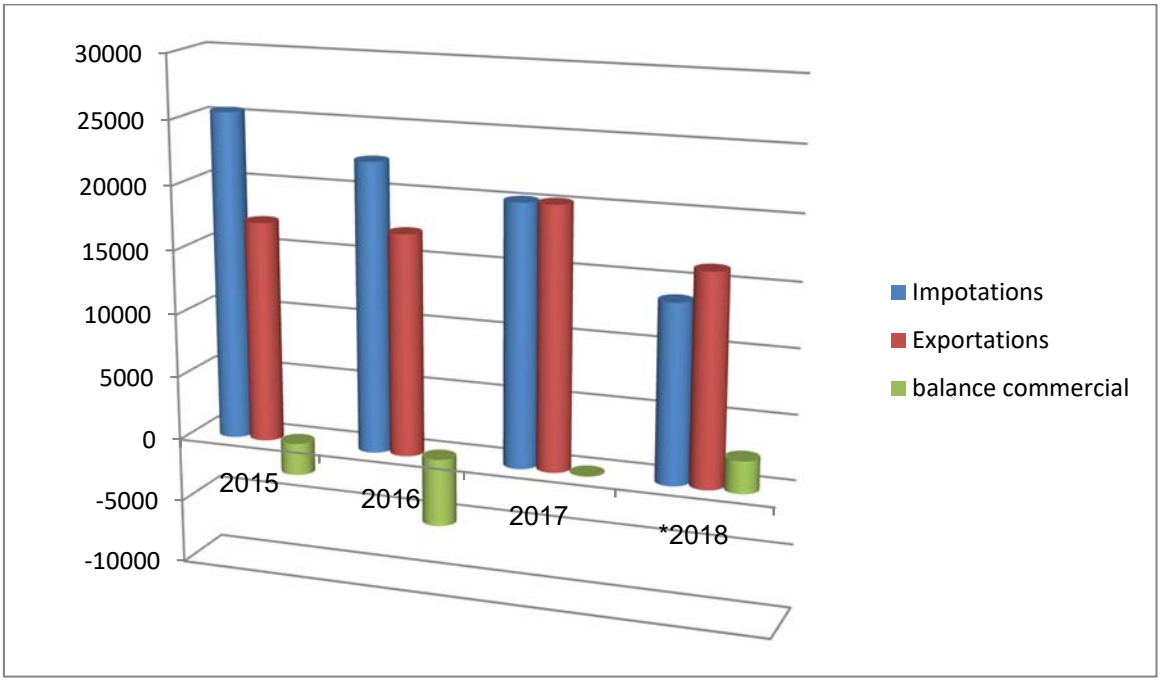

Source : réalisé par nous même, à partir des donnés internes d'ALGEX

Durant l'année2015 et 2016 remarque que les importations son supérieurs aux exportations, et que la balance commerciale est déficitaire et cela reviens a la baisse des prix du pétrole,

Durant l'année 2017 en remarque que les importations sans en équivalence avec les exportations et que la balance commerciale est positive,

Durant l'année en cours on remarque que les exportations sans supérieur aux importations, cela reviens a la limitation des importations que l'Etat a imposé.

3-2 L'accord avec les USA

Le système généralisé de préférences des USA mis en œuvre depuis 40 ans applicables depuis 2004[21] avec l'Algérie, vise essentiellement l'accès au marché américain en exonération des droits de douanes, et permet ainsi aux produits algériens de mieux se positionner par rapport à la concurrence, en améliorant la compétitivité des entreprises.

Il permet de comprendre le fonctionnement d'un instrument d'accompagnement, et afin de bénéficier de cet avantage, les exportateurs algériens doivent d'abord, respecter plusieurs conditions telles que l'ouverture du marché algérien aux exportations américaines, ensuite les produits exportés de l'Algérie vers les USA doivent répondre à d'autres conditions telles que faire partir ces produits parmi les produits éligibles et sans passer par le territoire d'un quelconque autre pays, sauf en transit. Ainsi, toutes les pièces relatives aux produits doivent indiquer les USA comme destination finale.

3-3 L'accord avec la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)

La GZALE entrée en vigueur au début de l'année 2005, est une alliance économique entre pays arabes pour une complémentarité économique et des échanges commerciaux. Elle a été ratifiée par l'Algérie par le décret du 03 Août 2004 et Mis en vigueur le 1er Janvier 2009[22].

Le volume des échanges entre les pays de la GZALE et l'Algérie en 2014 était de 6,64 milliards USD, à savoir : 2,67 milliards USD en termes d'importations, et 3,97 milliards USD en terme exportations durant la même année. Contre 6,88 milliards USD en 2013, avec 3,44 milliards USD d'importations, et 3,43 d'exportations. Cette baisse de 3,5% s'explique par la diminution des exportations hors hydrocarbures[23].

Les exportations algériennes restent encore largement dominées par les produits pétroliers, par conséquent, l'Algérie n'a pas tiré profit des avantages de cette zone pour réussir le développement de ces exportations hors hydrocarbures. D'autre pays ont pu arriver à développer leurs exportations dans plusieurs domaines, tels que l'agriculture, les produits manufacturés, et les services.

[21] Tiré du site : www.mincommerce.gov.dz. Rubrique actualité, Consulté le 20/10/2018.
[22]Tiré du site : www.minicommerce.gov.dz. Consulté le 20/10/2018
[23]ALGEX, « L'impact de l'accord de libre-échange sur les échanges de l'Algérie avec la grande zone arabe de libre échange-1er semestre 2010 », Août 2010, p. 13.

Graphe N°12: Evolutions des échanges avec la GZALE DE 2010 au 8 mois de2018

En millions de dollar

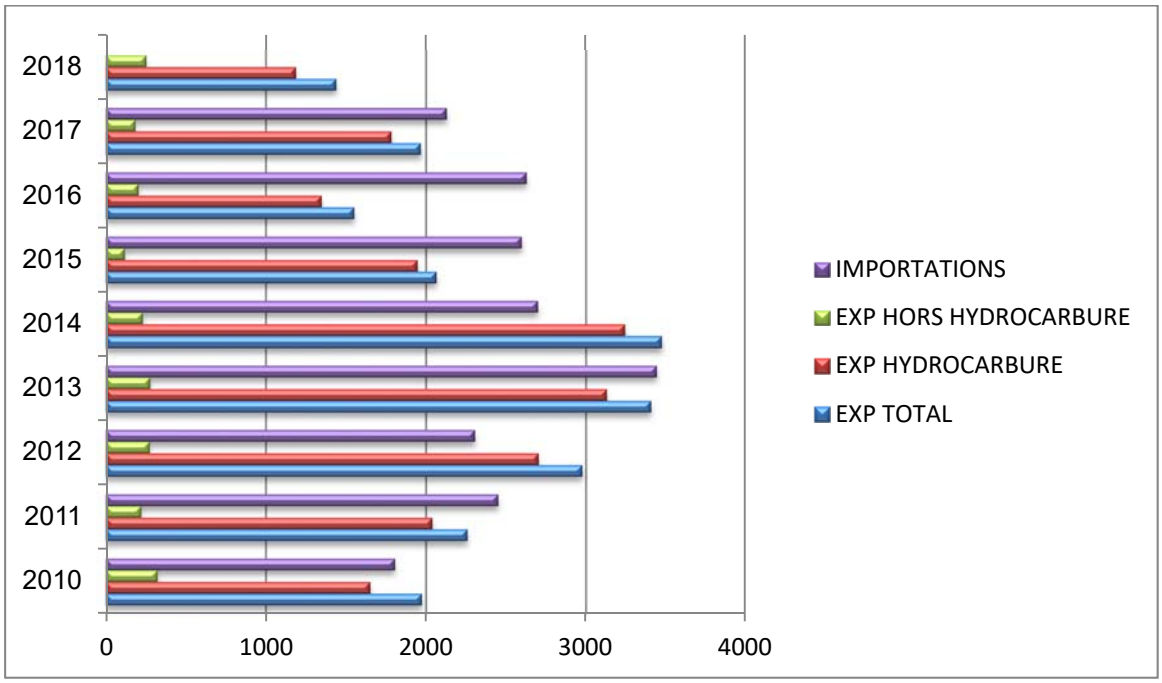

Source : réalisé par nous même, à partir des donnés internes de ALGEX

Entre 2010 et 2014, les exportations totales à destination de la GZALE ont connu un accroissement, passant de 1974 million USD à 3473 million USD. Par contre la valeur des exportations HH est toujours marginale, leur valeur n'a pas pu dépasser les 330 million USD durant la même période, ainsi qu'une baisse aggravée en 2015 atteignant les 118 million USD.

A partir de l'année de 2015 en remarque une baisse des exportations passant de 2065 million USD à 1439 million USD en 2018*.en contre partir la valeur des exportations HH ont progressé légèrement passant de 203million USD en 2016 a 252million USD en 2018*.

3-4 L'accord de libre-échange avec la Jordanie

La convention de l'accord de libre-échange entre l'Algérie et la Jordanie a été signée le 19 mai 1998 à Alger et ratifiée par le décret présidentiel n° 98-252 du 8 août 1998. Cette convention est entrée en vigueur le 31 janvier 1999, pour encourager l'échange de marchandises entre les deux pays[24].

[24]Tiré du site : www.mincommerce.gov.dz. Consulté le 20/10/2018.

Le régime tarifaire applicable aux exportations algériennes vers la Jordanie est exonéré des droits de douane, des taxes et d'impôts qui doivent être accompagnés d'un certificat d'origine, délivré par la chambre algérienne de commerce et d'industrie. De même pour les produits d'origine jordanienne, à leur entrée en Algérie, sont exonérés des droits de douanes, à l'exception des produits cités dans la liste négative, afin de sauvegarder la sécurité et l'ordre publics, la santé des personnes ou la protection de la flore, de l'environnement

3-5 L'accord avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

L'Union du Maghreb Arabe à été crée lors d'une réunion le 17 février 1989, à Marrakech au Maroc, des Chefs d'États d'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et de la Tunisie, pour renforcer et promouvoir le développement dans tous les domaines[25] (économiques, politiques, et sociaux).

Récemment, le volume des échanges entre l'Algérie et les pays du Maghreb (U.M.A) a enregistré une baisse, près de 40 %, passant de 2,28 milliard de Dollars US en 2014 à 1,52 milliards de Dollars US en 2015.

Et durant l'année 2016 les échanges on enregistré une baisse de prés de 7,4% passant de 2,23 milliards de Dollars US en 2015 à 2,06 milliards de Dollars US en 2016.
Et durant l'année2017 ces derniers on enregistré une légère baisse de prés de 1% passant de 1,87 milliard de Dollars US en 2016 à 1,85milliard de Dollars US en 2017.

Il est intéressant de noter qu'à ce jour l'UMA est resté au point un projet qui n'a pas encore réussi à lancer la zone de libre-échange. Son échec a été le résultat des contraintes politiques, rajoutant l'absence d'un leadership pour la région sur le désir d'améliorer le bien-être d'une collectivité et celui des générations futures ou d'y contribuer de façon durable a l'amélioration des échanges entre ces pays membres.

[25] Accords de coopération entre l'organisation des nations unis pour l'éducation la science et la culture (UNESCO) et l'UMA. Tiré du site internet : http://www.unesco.org. Consulté le 22/10/2018.

3-6 Accords bilatéraux avec les pays arabes

L'Algérie a conclu d'autres accords bilatéraux depuis 1973 jusqu'à 1996 qui prévoient l'exonération des taxes et droits de douanes avec plusieurs pays arabes[26] (Lybie, Tunisie, Maroc, et la Mauritanie.) dans le but de promouvoir leurs échanges commerciaux.

❖ Tunisie :

La convention entre l'Algérie et la Tunisie de 1981 qui prévoit l'exonération des taxes et droits de douanes entre les deux pays a été gelée par la partie algérienne en 1996. Cette convention est en cours d'actualisation[27].

Graphe N°13:Evolutions des échanges de l'Algérie et la Tunisie de 2010 au 8mois de 2018

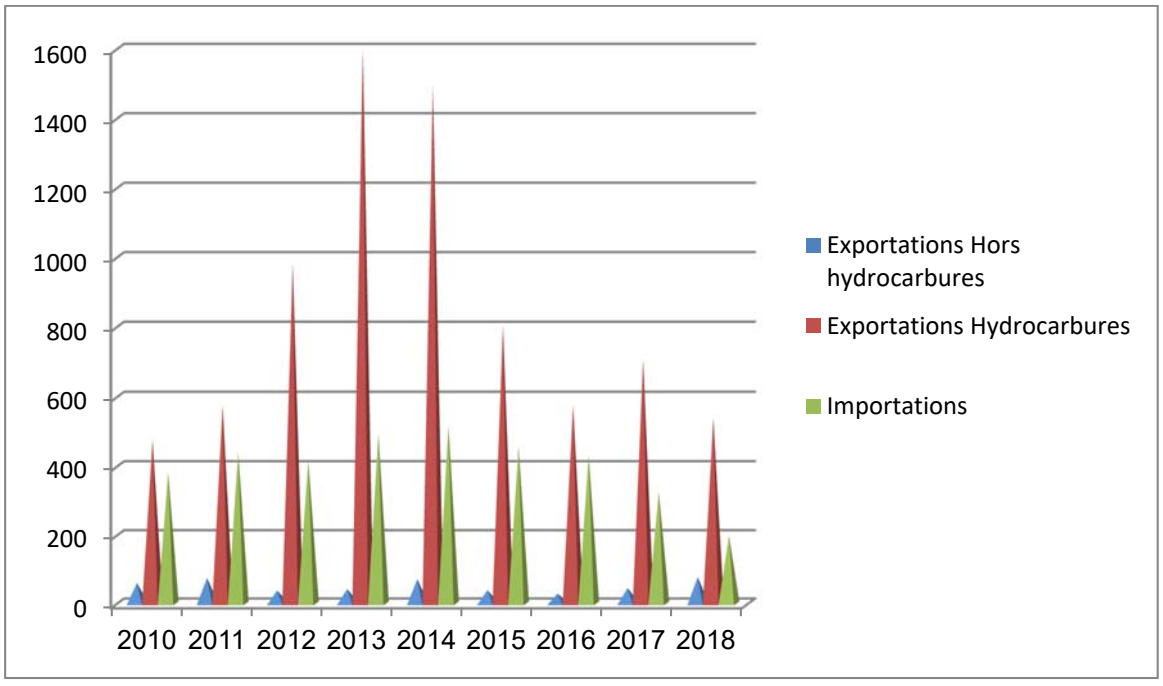

Source : réalisé par nous même, à partir des donnés internes de ALGEX-2018)

De ce graphe on constate que les hydrocarbures prennent la plus grande part de nous exportations vers la Tunisie et que les exportations hors hydrocarbures restent toujours faibles.

[26] Tiré de site web de l'ANEXAL http://www.exportateur-algerie.org/accords/. Consulté le 22/10/2018.
[27] Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordes aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p11

❖ Libye :

La convention de 1973 entre les deux parties qui prévoit l'exonération des taxes et droits de douanes n'est pas appliquée par l'Algérie. Néanmoins, la partie Libyenne accorde, en vertu d'une loi interne, l'exonération des droits de douane à tous les produits d'origine des pays arabes y compris l'Algérie[28].

❖ Mauritanie :

Une convention commerciale et tarifaire a été signée entre l'Algérie et la Mauritanie en 1996, stipulant que les deux parties s'engagent à supprimer tous les droits de douane et taxes d'effet équivalent pour tous les produits d'origines algérienne et mauritanienne.

Ratifiée par l'Algérie au mois de septembre 2005, cette convention n'a pu être mise en application, les instruments de ratification n'étant pas encore échangés entre les autorités diplomatiques des deux pays[29].

❖ Maroc :

La convention prévoyant l'exonération des droits et taxes entre les deux pays signée en Mars 1989, a été gelée en 1996[30].

3-7 Accord d'accession de l'Algérie à L'OMC

C'est en 1987 que l'Algérie a manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral régi par l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT), puis à partir de 1995 par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)[31]. Le groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie a procédé à l'examen du régime du commerce de l'Algérie. Son premier projet de rapport a été élaboré en 2006 et a été révisé en 2008. L'examen du régime du commerce algérien se poursuit en ce qui concerne plusieurs aspects tels que les licences d'importations, les subventions ainsi qu'à une vingtaine de projets et d'engagements sur les questions systémiques sont en cours de discussion.

Cependant, l'Algérie doit être suffisamment préparée avant d'obtenir le statut du membre auprès de cette organisation. En effet, des efforts importants doivent être consentis par l'État pour que les entreprises nationales puissent réellement y bénéficier. En outre,

[28] Idem, p11
[29] Idem, p11
[30] Idem, p11
[31] Tiré du site : www.mincommerce.gov.dz. Consulté le 23/10/2018.

l'adhésion de l'Algérie à l'OMC réduit forcement sa marge de manœuvre, notamment en ce qui concerne la réglementation portant sur les échanges extérieurs.

De plus, l'Algérie sera contrainte de revoir sa politique fiscale établie dans le cadre de sa politique de promotions aux exportations hors hydrocarbures ainsi que les aides accordées par le FSPE[32].

- **Les principales causes du retard du processus de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC**

Après la tenue de la session des négociations qui regroupe la partie algérienne et les représentants de l'OMC en avril 2001, l'Algérie fut critiquée, le résultat logique de ces critiques s'est soldé par une récession du dossier algérien, l'Algérie a promis de prendre en considération les conseils de ses partenaires économiques. Devant cet échec, l'Algérie a constaté le placement de son dossier au niveau[33] :

- L'absence d'une stratégie de négociation claire et visible à court et moyen terme, car notre pays a adopté la même formule de négociations entreprises avec l'union européenne.
- Le manque d'expérience des négociateurs algériens et la limitation de leurs prérogatives et de leurs espaces de manouvre souvent en donnant raison aux hommes politiques qu'aux hommes de terrains, ce qui donne aux négociations une forme politique plutôt que commerciale.
- L'absence d'un agenda et de programme claire et la non clarté des statistiques présentées à l'OMC.
- Le manque d'une volonté politique.
- La machine productive basée sur le pétrole.

[32] ROUANE R. « Le Marketing Direct International Au service des exportations Algériennes hors hydrocarbures » Editions DAHLAB. Algérie 2010, p.81

[33] Mehdi A, « L'Algérie à l'ombre de l'OMC », Centre inter entreprise de formation administrative et comptabilité Algérie, Technicien supérieur commerce international, Alger, 2008, p 69.

Conclusion

L'Algérie, avec une superficie de 2 381 741 km² est le plus vaste pays d'Afrique mais également du monde arabe et du bassin méditerranéen. Sa géographie réunit de multiples atouts dont une façade maritime de 1 200 km et un immense Sahara riche en ressources naturelles, elle est aussi considérée comme une puissance démographique de la région de l'Afrique du nord avec une population très jeune, sans oublier qu'elle fait partie intégrante des puissances régionales du Maghreb. Ceci à permis à l'Algérie d'occuper une place importante dans les relations géopolitiques et économiques méditerranéennes et arabes. Cependant, tous ces facteurs favorables au développement n'ont réussi qu'à contribuer d'une façon très minime à la diversification de l'économie algérienne à cause des politiques inefficaces mises en place à travers divers dispositif d'appui, l'échec du modèle économique algérien, mais aussi à cause du manque d'intérêt accordé au secteur agricole et industriel.

L'Algérie s'est tournée vers les accords de partenariats avec ses voisins méditerranéens, arabes et africains dans le but de favoriser les échanges commerciaux et de faciliter le transfert du savoir-faire.

Malgré les efforts fournis par l'Algérie pour diversifier son économie, elle demeure toujours un pays mono-exportateur dont les recettes sont majoritairement basées sur les revenus des hydrocarbures.

CHAPITRE II :

LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES EN ALGERIE

Introduction

Le développement des exportations ainsi que leur diversification demeurent la principale préoccupation de toute politique publique de soutien aux exportations. En effet, ces dernières contribuent à l'intégration de l'économie nationale dans les échanges internationaux, et permettent aux pays exportateurs de tirer profit des opportunités offertes par la mondialisation

La situation vulnérable de l'économie algérienne et la conscience de la nécessité de diversifier les exportations qui reste dépendante vis à vis des secteurs des hydrocarbures a poussé les pouvoir publics algérien à s'engager pour promouvoir les exportations hors hydrocarbure. Pour y faire face, des mesures d'encouragement des EHH ont été mises en place.

Nous allons dans ce chapitre illustré les dispositifs d'appui et les mesure mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale de soutien pour les exportations hors hydrocarbures.

Section 1 : les structures d'encadrements administratifs

Comme tous les pays, l'Algérie a mis en place plusieurs organismes publics dans le cadre de sa politique commerciale. Ces derniers ont non seulement pour objectifs la promotion du commerce extérieur algérien, mais aussi d'avoir une réelle politique de soutien aux exportations hors hydrocarbures.

1-1 Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)

ALGEX[1] est crée par le décret exécutif N°4-174 du 12/06/04. C'est un établissement public sous la tutelle du ministère du commerce institué pour remplacer l'office de promotion des exportations PROMEX qui est crée par le décret exécutif N°96-234 du 1/10/1996 et dont les missions se limitaient à l'information commerciale et le au conseil ainsi qu'apporter le soutien aux entreprises à tous les stades de leurs démarche internationale.

[1] Tiré du site http// www.Algex.dz. Consulté le 12/07/2018.

1-2Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL)[2]

ANEXAL est crée le 10 juin 2001, c'est une association régie par la loi N°90/31 du 24/12/1990 ainsi que par ces statuts particuliers.

1-2-1 L'ANEXAL à pour objectif de :

- Rassembler et fédérer les exportateurs algériens
- Défendre leurs intérêts matériels et moraux
- Participer a la définition d'une stratégie de promotion des exportations
- Assister, et sensibiliser les opérateurs économiques et promouvoir les recherches du partenariat à travers les réseaux d'information
- Animer les programmes formation aux techniques des exportations
- Organiser et participer aux salons spécifiques et manifestation économique en Algérie et à l'étranger
- Participer à la mise en place a la mise a niveau de l'outil de production en vu de développer la capacité d'exportation par notamment la recherche de meilleures solution logistique
- Promouvoir l'échange d'expérience entre les adhérents

1-2-2 Les activité de l'ANEXAL

Elles sont nombreuses et multiforme, les principales sont :

- Collecte d'informations économiques auprès des chambres de commerce, d'ALGEX (ex : PROMEX), du CNIS de l'ONS, des Banques, des Représentation commerciales des ambassades….etc.
- Diffusion d'information utiles (opportunité d'affaires, lois, décret, circulaires, application, accords bilatéraux…etc.) à l'ensemble des adhérents et opérateurs économiques
- Orienter et encadrer les adhérents
- Conseiller et assister les exportateurs
- Soutenir les adhérents pour le règlement de dossiers contentieux

[2] Tiré du site : www.exportateur-algerie.org. Consulté 14/05/2018.

- ❖ Participer aux rencontres, journées d'étude, réunions de coordination et de travail organisées par les institutions et organismes publiques, les auxiliaires à l'exportation ainsi que les organismes internationaux.
- ❖ Elaborer et proposer des plates-formes de solution

1-2-3 Les taches qui mobilisent l'ANEXAL

L'assemblée générale de l'association a recensé les types d'action à mener en vue d'atteindre les objectifs principaux tracés à savoir :

- La révision de la législation des changes et sa mise en conformité avec l'économie de marché
- La promotion de la refonte du code des douanes dans le sens de son adaptation aux normes internationales liées à l'exportation
- Le développement des aires de stockage et d'emmagasinage suffisant et sécurisées
- Le renforcement et élargissement du fond spécial pour la promotion des exportations FSPE.
- Définir et mettre en œuvre une véritable politique d'appui aux entreprise en vue d'être compétitive aux plan international (mise à niveau, certification,…etc.)
- Définir et mettre en place des mesures d'appui efficace et effectif d'aide et d'encadrement des entreprises exportatrices pour la pénétration des marchandises étrangères porteurs
- Susciter l'intérêt des affaires étrangères pour la mise en place de représentation commerciales dans le pays étrangers ciblés
- Inciter la participation active et efficace des banques qui sont interpellées en vue de jouer pleinement leurs rôles de conseils client et d'encadrement notamment pour la partie exportation.

1-3 La Chambre Algérienne du commerce et d'industrie (CACI)[3]

La CACI est crée par le décret exécutif N°89-147 de la 08/08/1989 portante création, organisation et fonctionnement de la chambre algérienne du commerce et d'industrie.

[3] Tiré du site : www.caci.dz. Consulté le 27/07/2018

1-3-1 La CACI a pour objectif :

- Fournir aux pouvoir publics sur leurs demandes ou de sa propre initiation, les avis, les suggestions et les recommandations sur les questions et préoccupations intéressant directement ou indirectement, au plan national, les secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;
- Organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leurs points de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examen et avis ;
- Effectuer la synthèse des avis, recommandations et proposition adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens ;
- Réaliser tout action d'intérêt commun aux chambres de commerce et d'industrie et de susciter leurs initiatives ;
- Assurer la représentation de ses chambre aux prés des pouvoir publics et designer des présentations auprès des instances nationales de concertation et de consultation ;
- Entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie national et leurs expansions notamment en direction des marchés extérieurs.

A ce titre, la chambre est chargée notamment de :

- Mener des études et des réflexions sur la situation économique du pays et son évolution et de présenter aux pouvoirs publics ses point de vue sur les moyen de développer et de promouvoir l'activité économique national.
- Emmètre, viser ou certifier tout document, attestation ou formulaire présentés ou demander par les agents économique et destiner à être utilisés principalement à l'étranger. La liste de ces documents, attestations, ou formulaires est fixée par arrêté du ministère chargé du commerce.
    - ❖ D'organiser ou participer à l'organisation de tout rencontre et manifestation en Algérie et à l'étranger tel que notamment, les foires, salon, colloques, journée d'études et missions commerciale, visant la promotion et le développement des activités économiques national et des échanges commercial avec l'extérieur.
    - ❖ De réaliser toute action et étude pouvant concourir à la promotion des services nationaux sur les marchés extérieurs.

- ❖ D'établir des relations et de conclure des accords de coopération et d'échanges mutuels avec les organisations homologues ou similaires étrangères.
- ❖ D'adhérer aux organismes régionaux internationaux de même nature ou poursuivant les mêmes objectifs.
- ❖ De procéder en qualité de représentant de l'Algérie la constitution de chambre de commerce mixte avec ses homologues étrangers.
- ❖ D'éditer et de diffuser toute publication en rapport avec son objet.
- ❖ De participer aux manifestations et action initiées par les organismes représentatifs poursuivant les mêmes objectifs
- ❖ D'entreprendre des actions d'enregistrement, de formation, de perfectionnement et de recyclage en direction des entreprises.

En autre, la chambre peut :

- Assurer la représentation de l'Algérie dans les foires et autre manifestations économique officielles se déroulant a l'étranger
- Donner son avis sur les conventions et accords commerciaux liant l'Algérie à des pays étrangers.
- Etre déclaré concessionnaire de services publics dans ce cas, la concession est établi sur la base d'un cahier des charges pris en la forme réglementaire requise.
- Ouvrir des bureaux de représentation à l'étranger
- Fonder, administré ou gérer des établissement à usage de commerce l'industrie, et des services tels que des écoles de formation et de perfectionnement, des établissements de promotion et d'assistance aux entreprises, des établissement de soutien à ces activités et des infrastructures à caractère commercial et industriel notamment les magasins généraux, les zone industrielles lorsque ces établissement ont un caractère national ou lorsque le champ d'application géographique de compétence de ces établissements couvre la circonscription territoriale de plus d'une chambre de commerce et d'industrie pour mener a bien sa mission la chambre peut :
- Engager des enquêtes à caractère socio-économique en liaison avec son nécessaire en liaison avec son objet et nécessaires à la relation de ses travaux.

- Installer, en son sein un centre de documentation chargé de la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'ensemble des données économiquement régissant les différent secteurs d'activité de l'économie national relevant de son objet.

La chambre peut crées une institution de conciliation et arbitrage en vue d'intervenir, à la demande des operateurs, dans le règlement de leurs litiges commerciaux nationaux et internationaux.

1-4 La Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX)[4]

La SAFEX est une entreprise publique issue de la transformation de l'objet social et de la dénomination de l'office national des foires et expositions (ONAFEX), crée en 1971.

1-4-1Objectifs de la SAFEX

Le siège de la SAFEX est sis dans l'enceinte du palais des expositions situé à 3km de l'aéroport international d'Alger et à 10km du centre-ville.

Dans le cadre de ses mission statutaires, la SAFEX exerce ses activités dans les domaines de :

- L'organisation des foires, salon spécialisés et expositions, à caractère national, international, local et régional.
- L'organisation de la participation algérienne aux foires et exposition à l'étranger.
- L'assistance aux operateurs économique en matière de commerce international, au moyen de :
  - L'information sur la réglementation du commerce international
  - Les opportunités d'affaires avec l'étranger
  - La mise en relation d'affaires
  - Les procédures à l'exportation
  - L'édition de revue économiques et cataloguer commerciaux
  - Organisation de rencontres professionnelles séminaires et conférences
  - Gestion et exploitation des infrastructures et structures du palais des expositions.

[4] Tiré du site : http://www.safex-Algérie.dz. Consulté le 27/07/17.

1-4-2 Les moyens de l'entreprise :

- Le palais des expositions s'étend sur une superficie globale de 68 hectares ;
- Le plais abrite plusieurs pavillons d'exposition et d'espace à l'air libre
- Surface d'exportation couverte : 50000m^2
- Surface d'exportation à l'air libre : 25000m^2

En autre, au sein du palais se trouvent des salles de conférences et de cérémonies :

- Salle de conférences direction générale : 140sieges
- Salle de conférences Ali maachi : 420 personnes
- Dar el djazair (cérémonie divers) :400personnes

1-5 La Compagnie Algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)[5] :

La CAGEX est régie entre autres par l'article N°4 de l'ordonnance 96/06 du 10 janvier 1996 qui stipule que l'assurance crédit à l'exportation est confiée à une société chargée d'assurer pour son propre compte est sous le contrôle de l'Etat, les risques commerciaux et le compte de l'Etat est sous son contrôle, les risques politiques, les risques de non transfert et les risques de catastrophes naturelles.

1-5-1 La forme juridique :

La CAGEX est une société par action dotée d'un capital social de 2 000 000 000Da répartie à parts égales entre les actionnaires (banques et assurances).

Tableau N°7 : les actionnaires de la CAGEX

Banques	Compagnies d'assurances
BADR (Banque de l'Agriculture et du Développement Rural)	**CAAR** (Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance)
BEA (Banque Extérieure Algérienne)	**CAAT** (compagnie Algérienne des assurances)
BDL (Banque de Développement Local)	**CCR** (Compagnie centrale de réassurance)
BNA (Banque National Algérien)	**CNMA** (caisse national de mutualité agricole)
CPA (Crédit populaire Algérien	**SAA** (société national d'assurance)

[5] Tiré du site : www.cagex.dz. Consulté le 27/07/2018.

1-5-2 La CAGEX a pour missions de :

- Assurance crédit export (couvre des risques nés de l'exportation) ;
- Assurance crédit domestique (crédit inter entreprise, crédit a la consommation) ;
- Assurance « foire » ;
- Vente d'informations économiques et financières ;
- Recouvrement de créances ;
- Coassurance et réassurance.

1-5-3 Les activités de la CAGEX

La CAGEX exerce une double activité :Une activité pour son propre compte ou elle engage ses fonds propres (risque commercial), et une activité pour le compte de l'Etat et sous son contrôle (risque de catastrophe naturelles, risque de non transfert) ou elle engage les fonds de l'Etat.

Pour les risques couverts, cette dernière couvre multiples catégories à s'avoir :

- Le risque d'interruption de marché ;
- Le risque de fabrication ;
- Le risque de crédit ou de non paiement par les acheteurs privé ou public ;
- Le risque de non rapatriement de matériels et produits exposés.

Section2 : Les structures d'encadrement financières

2-1 Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)

Le Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE) a été institué par la loi de finances pour 1996. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs[6].

Le FSPE prend en charge de différentes dépenses qui sont[7] :

Au titre de participation aux foires et expositions à l'étranger : Le taux de remboursement varie entre 35 % dans le cas d'une participation individuelle et 65% dans le cas d'une participation aux foires inscrites au programme officiel.

[6] www.mincommerce.gov.dz, consulté le02 /09/2018.
[7] Tiré du journal officiel des missions du FSPE

Au titre des surcouts à l'exportation : Celle-ci couvre une partie des couts de transit, manutention, et du transport intérieur et international à un taux de 25% pour toutes les destinations ; et un taux50%pour tous les produits agricoles.

Notamment :

Le cout du transport routier sur le territoire national n'est pris en confédération que pour les trajets effectués sur les distances supérieures à 150 kilomètres à raison de 05 DA /tonne/km.

- Au titre de la participation aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger : 80%des frais engagés pour la participation aux foires et expositions inscrites au programme officiel de la participation de l'Algérie ;100%des frais engagés pour une participation revêtant un caractère exceptionnel suite à une décision politique ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique ,50%des frais engagés dans le cadre d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel.

- Au titre de la prise en charge d'une partie des frais liés à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation :

50%des charges liées à l'étude des marchés extérieurs pour la recherche de débouchés aux produits algériens ;25%des charges liées à l'information des exportateurs sur les possibilités et les opportunités d'exportation ;50%des charges liées aux études destinées à l'amélioration de la qualité et à l'adaptation des produits et services destinés à l'exportation.

- Au titre de l'élaboration du diagnostic export et la création de cellules export internes celle-ci prend en charge :50%des frais d'élaboration du diagnostic ″export″ ;50%des charges dans le cadre de la prospection des marchés extérieurs export ;10%des coûts dans le cadre de l'implantation initiale au titre de présence commerciale individuelle, 50%des frais de création de cellule ″export″ interne;25%des coûts dans le cadre d'une présence commerciale collective sur les marchés étrangers.

- Au titre de la création de labels, à la protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs **:**celle-ci prend en charge de : 50%des frais de création de labels,10%des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation, 100%des frais de réalisation des médailles et décorations attribuées au primo exportateurs, et 100% des frais d'attribution de récompenses pour des travaux universitaires ayant contribué à la promotion des exportations hors hydrocarbures.

- Au titre de l'édition et de la diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication : on 'a 50%des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et services destinés à l'exportation ; 50%des frais liés à l'utilisation des techniques modernes d'information et de communication.

2-1-1 La procédure de remboursement au titre du Fond Spécial pour la promotion des exportations :

Au titre du remboursement nous avons l'entreprise SUD DATTES qui a bénéficié des aides que le FSPE offre aux exportateurs :

SUD DATTE est une Entreprise Unipersonnel a Responsabilité Limité (EURL) qui a exporté des DATTE dénoyauté vers les USA par voix maritime, est dont les informations sont comme suit[8] :

N°	Désignation	Nbr de carton	Quantité Kg(Net)	P.U/Kg (USD)	Montant (USD)
01	Datte Deglet Noor Dénoyauté-Grade C -Récolte 2017-Vrac-en carton de 09 kg	2000	18000 Kg	1.00USD	18000.00 USD
				TOTAL	18000.00 USD
				Net à payer	18000.00 USD

[8] Voir l'Annexe N° 6

2-1-2 Les pièces justificatives constitutives du dossier exigées pour le remboursement sont :

- Original de la facture d'exportation ;
- Attestations de rapatriement des recettes ;
- Déclaration douanière ;
- Titre de transport ;
- Copie du registre de commerce ;
- Copie de l'identification fiscale ;
- Originaux des facture comptables (facture de transport, transite et manutention).
- Un cheque barré au nom de l'operateur concerné**.**

Après vérification de la conformité de l'ensemble des pièces, le dossier sera inscrit sur le registre de dépôt et une fiche de dépôt justifiant la recevabilité de dossier et remise à l'operateur.

2-1-3 Le remboursement d'une procédure d'exportation :

Pour le remboursement on prend les frais de transport international manutention, et transite

Entreprise		**ALGERIEN PALM DATTES**			**Taux de Remboursement 50%**	
N° Facture	**Date**	**Frais Transport International**	**Frais de transit**	**Frais manutention**	**Transport Routier Interne**	**Frais Transport Ferroviaire**
18/2018	05/03/18	399 481,95DA	11 500,00DA	-	-	-
Totaux		399 481,95DA	11 500,00DA	-	-	-
Montant global		410 981,95 DA				
Montant Remboursable/DA		205 490,98 DA				

2-2 Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)[9]

Institué par la Loi de finances pour 2000, le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine de l'exportation de dattes.

Le soutien accordé par le FNRDA concerne :

- La prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de trois pour cent (3%) et ce, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période.
- L'octroi d'une prime d'incitation à l'exportation de :

- Cinq (5) Dinars par Kilogramme pour les dattes en vrac (dattes naturelles ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'au 12Kg) ;
- Huit (8) Dinars par Kilogramme pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un Kg et moins.

- les quantités exportées en plus de celles réalisées durant la période précédente. (Décision interministérielle n°130 du 10-12-2002 modifiant et complétant les dispositions de la décision interministérielle n°767 du 24 octobre 2001, portant soutien de l'Etat aux exportations des dattes).

***** Les mesures de soutiens prévus par les deux fonds (FSPE et FNDRA) sont cumulables.

[9]Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordes aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p9

Section3 : Les mesures de facilitation pour la promotion des exportations hors hydrocarbures

Considéré comme une nécessité au développement du professionnalisme en matière d'exportation, plusieurs avantages et facilitations sont accordés aux exportateurs algériens afin de sortir de la dépendance aux hydrocarbures

3-1Les mesures fiscales :

Certaines exonérations fiscales sont accordées aux activités d'exportation. Elles concernent la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS)

3-1-1Exonération en matière d'impôts directs :

- Exonération permanente de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et suppression de la condition de réinvestissement de leurs bénéfices ou leurs revenus, pour les opérations de vente et les services destinés à l'exportation[10].

- Exclusion de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation. Le montant des opérations de vente, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de processing ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation[11].

- Suppression du versement forfaitaire VF : Cette exonération s'applique au chiffre d'affaires réalisé en devises[12].

3-1-2 Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires

- Exemption de la TVA pour les affaires de vente et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions[13].

[10] Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordes aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p5
[11] Idem, p5.
[12] Idem, p5.
[13] Idem, p5.

- Franchise de la TVA : Les exportateurs peuvent bénéficier de l'achat en franchise de la taxe sur la valeur ajoutée quand ils effectuent des achats ou importations de marchandises destinés soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation, ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.

3-2 Contrôle des changes

Pour les contrôle des changes on 'a

3-2-1 Le délai de rapatriement des recettes d'exportation :

Allongement du délai de rapatriement des devises qui passe de 180 jours à 360 jours (règlement du 17 novembre 2016), cette mesure vise à faciliter l'export aux operateurs algériens, mais aussi leurs permettre d'avoir plus de chance en terme de concurrence à l'étranger, car le délai de 180 jours défavorise l'exportation algérien du moment que d'autre pays dispose d'un délai plus long. Elle vise aussi à assurer la possibilité de renforcement pour l'exportateur par le bénéfice d'avance en dinars, sur les recettes d'exportation[14].

3-2-2 La rétrocession des recettes d'exportation :

En termes de rétrocession du produit de la vente, l'inscription des recettes d'exportation est fixée par l'Instruction de la Banque d'Alger N°05-11 du 19.10.2011 modifiant les dispositions de l'Instruction N° 22-94 du 12/04/1994.

La répartition du produit de l'exportation est fixée comme suit[15] :

- 50% en dinars algériens, à porter sur son "compte dinars exportateur" ;
- 50% en devises dont :
- 40% à porter sur son compte devises exportateur, pouvant être utilisés librement à sa discrétion et sous sa responsabilité dans le cadre de la promotion de ses exportations ;
- 60% en devises à porter sur son compte devises "personne morale".

[14] Tire du site : www.cci.oran.dz consulté le 03 /12/2018 à11h09

[15]Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordes aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p7

3-3-3 La domiciliation des exportations des produits frais, périssables et/ou dangereux

Cette mesure offre la possibilité à l'exportateur de domicilier ces exportations, durant les 5 jours ouvrés qui suivent la date d'expédition et de déclaration en douane. (ART. 60 à 63 du Règlement 07-01 du 03/02/07 de la BA)[16]

3-3-4 La vente en consignation :

Le paiement des exportations en consignation n'est exigible qu'au fur et à mesure des ventes réalisées par le dépositaire ou le commissionnaire.

L'exportateur est tenu de fournir à la banque domiciliataire, un relevé mensuel des comptes de ventes, accompagné des duplicata des factures tirées sur les acheteurs étrangers.

(ART. 56 et 68 du Règlement 07-01 du 03/02/07 de la BA)

3-3 Les mesures douanières :

L'administration des douanes procède à l'allégement de certaines procédures douanières qui étaient contraignantes et ce dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbure.

En parallèle, les autres procédures appelées simplifier ou facilitations on du êtres initiées pour faire face aux nouvelles préoccupations des exportations après la libéralisation du commerce extérieur a s'avoir[17] :

- La visite sur site et le dédouanement à domicile;
- La vente en consignation est facilitée par le dépôt d'une déclaration d'exportation incomplète, à charge de l'exportateur après la vente des produits de fournir une déclaration complémentaire;
- Le titre de passage en douane (TPD) pour les exportations par route;
- Le carnet ATA étant un document douanier qui permet l'exportation temporaire de marchandises (matériel professionnel, échantillons, équipement sportif, etc.) dans plus de 70 pays ;
- Le circuit vert qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vérification des marchandises ;

[16] Idem, p7.
[17] www.douane.gov.dz

3-4 Les mesures financières :

L'Etat algérien n'accorde pas de subvention mais à instituer la prise en charge d'une partie des frais financiers supportés par les exportateurs.

A cet effet, la loi de finance pour 1996, article 195, qui accorde des soutiens financiers à l'exportateur à instituer u fond spécial pour la promotion des exportations(FSPE)[18] pour appuyer l'effort de conquête du marcher extérieure pour les produits nationaux et aider les exportateurs algérien.

Le décret exécutif N°96-205 du 05 juin 1996, fixe la modalité de fonctionnement du compte d'affectation spéciale N°302-084 crée à cet effet. Ce fond intervient essentiellement dans la couverture des «charge liées à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'études pour l'amélioration de qualité des produits et services destinés à l'exportation ».

Ce fond est alimenter essentiellement par :

- Une quantité de 5% de la taxe intérieurs de consommation (TIC)
- Les contributions des organismes public et privée
- Les dons et legs.

3-5Les mesures logistiques :

Dans le domaine de transports, des mesures d'encouragement ont été prise et qui sont :

- La réduction de 50% sur les tarifs de manutention et même au de la sur la base de négociation en fonction de l'importance de tonnage.
- La facilitation sous forme de forfait de 300DA /tonne au niveau d port de DJEN-DJEN.
- La désignation au niveau de chaque port de surface ou hangars destinés aux marchandises à exporter.
- Développement d'une stratégie nationale de logistique, et la mise en place de plateforme logistiques.

[18] Ministre du Commerce (2014) « Fond Spéciale pour la Promotion du Commerce » PP 2-3, tiré du site internet : http://www.mincommerce.gov.dz/fspe. Consulté le 20/05/2018.

- Développement de logistique (entrepôts, zones de stockage, zone sous douane), mais aussi les infrastructures environnementales, les centres techniques de métrologie, d'homologation et de standardisations.
- La facilitation portuaire et l'ouverture du transport maritime à la concurrence afin de rendre les opérations portuaire du même niveau d'efficacité que les meilleurs ports de la méditerrané et de réduire le cout d'acheminement des containers au niveau les plus bas de la région.
- La poursuite de plan de développement ambitieux pour les principaux ports.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'exposer le contenu de la politique nationale de soutien aux exportations hors hydrocarbures établis par les pouvoirs publics algériens

Nous avons pu identifier les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des opérateurs nationaux sur les marchés étrangers, ainsi que les dispositifs et les nouvelles mesures d'appui mises en œuvre visant à améliorer le positionnement de ce type d'exportations sur les marchés étrangers.

Malgré, tous ces facteurs favorables au développement l'Algérie réussi qu'à contribuer d'une façon très minime à la diversification de l'économie algérienne à cause des politiques inefficaces mises en place à travers divers dispositif d'appui, l'échec du modèle économique algérien, mais aussi à cause du manque d'intérêt accordé au secteur agricole et industriel, elle demeure toujours un pays mono-exportateur dont les recettes sont majoritairement basées sur les revenus des hydrocarbures.

CHAPITRE III :

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION D'ALGEX À LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS EN ALGÉRIE

Introduction

Afin de soutenir les exportations, diversifier l'économie nationale et s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, l'Etat algérien a pris des mesures permettant en premier lieux de s'orienter vers l'exportation des produits hors hydrocarbures, et en deuxième lieux d'accompagner les entreprises exportatrices pour décrocher des parts de marché à l'international.

Ces mesures prennent la forme d'un dispositif qui englobe un ensemble d'organisme partageant un objectif commun qui est le développement des exportations hors hydrocarbures.

ALGEX, l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, est l'un des Dispositifs mis en place par l'Etat, dans le cadre de la politique de promotion du commerce extérieur.

Section01 : Présentation de l'organisme d'accueil et sa structure

ALGEX, l'agence nationale de promotion du commerce extérieur, est l'un des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics algériens dans le but d'encourager les entreprises à exporter et s'intégrer dans le commerce mondial.

Dans cette section nous allons définir ALGEX, et nous exposerons ses différentes missions et les prestations qu'elle fournit.

1-1Présentation de l'organisme d'accueil

L'agence nationale de promotion du commerce extérieur ALGEX est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère du commerce dont le siège est à Alger, crée par le décret exécutif n° 04-174 du 12 juin 2004.L'agence constitue un domaine ouvert sur le monde entier et qui dispose d'un réseau de Relations à l'échelle nationale et internationale.

Organigramme D'ALGEX

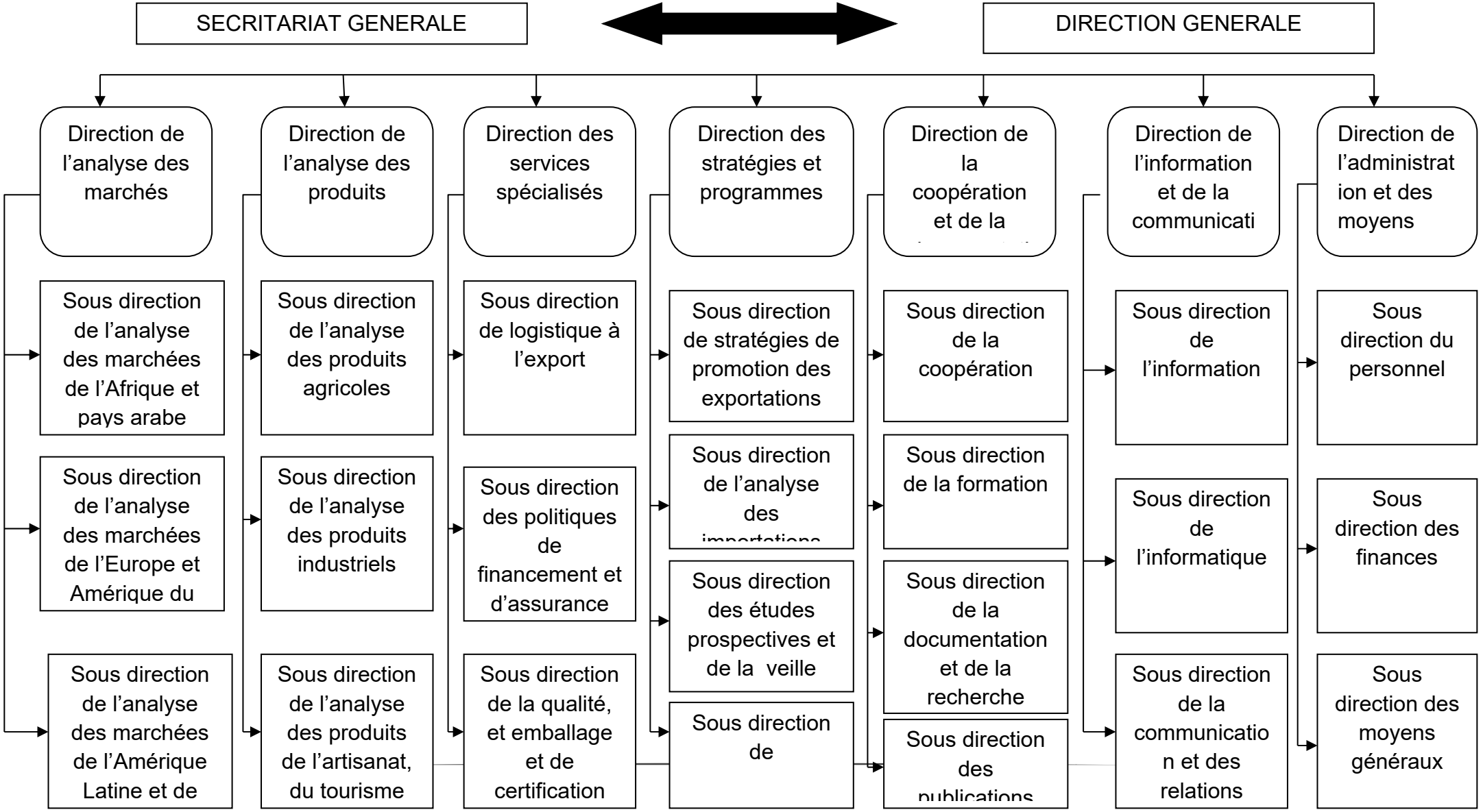

1-1-1 Les missions d'ALGEX

ALGEX propose différentes prestations informationnelles, dont le suivi des entreprises à travers ses conseils et son assistance à l'export, elle les accompagne dans les foires et salons, et leur procure aussi des informations sur les marchés extérieurs et la veille commerciale (réglementation, normes, statistiques…), ainsi que l'organisation de rencontres thématiques telles que les rencontres à l'export, rencontres B to B et les journées d'informations.

Or, Dans le cadre des missions fixées dans l'article 20 de l'ordonnance n° 03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, susvisée, l'Agence est chargée de :

- la participation à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur et de sa mise en œuvre après son adoption par les instances concernées ;
- la gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices ;
- l'analyse des marchés mondiaux et la réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs ;
- l'élaboration d'un rapport annuel d'évaluation sur la politique et les programmes d'exportation ;
- la mise en place et la gestion de systèmes d'information statistique sectoriels et globaux sur le potentiel national à l'exportation et sur les marchés extérieurs ;
- la mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et leur impact sur les échanges commerciaux de l'Algérie ;
- la conception et la diffusion de publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce international ;
- Du suivi et de l'encadrement de la participation des opérateurs économiques nationaux aux différentes manifestations économiques, foires, expositions et salons spécialisés se tenant à l'étranger[1].

[1]Décret exécutif n° 04-174 du 12 Juin 2004 MINISTERE DU COMMERCE JO N° 39 du 16 Juin 2004, Page 4

1-1-2 Les services que l'agence offre actuellement sont

a. Faire connaitre et expliquer les règles du commerce international :

L'agence de promotion du commerce extérieur aide les exportateurs à connaitre et maitriser les règles du commerce extérieur, à travers la mise à leurs dispositions des mesures incitatives à l'export, des accords et conventions, les informe sur les droits de douanes, la fiscalité et les barrières non tarifaires.

Elle met également à la disposition des entreprises voulant exporter les prix et les normes internationales et les procédures à suivre, ainsi que les exigences des marchés étrangers en termes de qualité et d'emballage ou de conditionnement afin de promouvoir le produit algérien tout en assurant la continuité de l'analyse potentielle du marché (veille commerciale).

b. Assistance dans les efforts de prospection des débouchés et créneaux porteurs sur les marchés étrangers :

ALGEX assure l'étude et l'intelligence économique, ainsi que la diffusion des offres de vente des exportateurs sur les réseaux internationaux d'informations commerciales, et la mise en relation par la suite avec des partenaires étrangers, et élaborer un diagnostic à l'export.

c. L'accompagnement dans les manifestations commerciales à l'étranger :

Au titre de la participation aux salons et foires à l'étranger, l'exportateur se voit bénéficier d'un service d'appui, pour organiser sa participation de manière professionnelle, ainsi que des subventions de l'Etat à travers le financement du FSPE, qui couvre les frais de transport, de transit, de manutention des échantillons et la location de l'emplacement de l'exposition.

d. Faire connaitre les produits et les services sur les marchés extérieurs :

ALGEX se charge de faire connaitre les produits algériens à l'international, par le biais du répertoire des exportateurs algériens diffusé à l'international, ainsi que le site web de l'agence qui permet à l'opérateur de s'inscrire afin de lui donner accès aux différentes prestations offertes par celle-ci.

e. Mise en œuvre des actions pour le suivi des importations :

L'agence nationale de promotion du commerce extérieur possède une base de données sur les importations et les exportations, ainsi qu'un fichier national sur les opérateurs intervenants dans les marchés étrangers, afin de détecter les entreprises ayant un potentiel pour se développer et s'agrandir au niveau international.

Elle effectue le suivi économique à travers l'évolution de la conjoncture prévalant
Sur le marché international, des produits présentant un intérêt pour le commerce extérieur de l'Algérie.

ALGEX propose également la formation et l'information ainsi que l'appui nécessaires au profit des institutions et des opérateurs économiques.

1-2 La structure d'ALGEX

L'agence dispose d'un système d'organisation afin d'assurer son bon fonctionnement, elle est présidée par un directeur général et un secrétaire générale qui l'assiste.

1-2-1 Le conseil d'orientation

L'office est administré par un conseil d'orientation composé de douze membres,
Constitué pour une durée de trois ans renouvelables. Composé du ministre du commerce ou son représentant ainsi qu'un représentant de chacun des ministères et organismes suivants :
Ministère des affaires étrangères, des finances, de l'industrie, de l'énergie, de la PME, de l'agriculture, des transports, de la planification et celui du tourisme ainsi qu'un représentant de la banque d'Algérie et de la SONATRACH.

Le conseil se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire suite à la
Convocation du président, et à la demande du ministre chargé du commerce à tout moment en séance extraordinaire afin d'établir une délibération sur toutes les questions concernant la gestion et le développement de l'office et spécialement le programme d'activité à moyen terme, les plans d'action annuels, les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'équipements ainsi que les bilans d'activités périodiques.

1-2-2 Le directeur général

Le Directeur Général est désigné par décret exécutif et ses fonctions sont arrêtées par la même façon, il est assisté par un secrétaire général. Il dispose de tous les atouts et les pouvoirs nécessaires à la bonne gestion de l'établissement, il a pour mission d'établir et mettre en œuvre les projets de programme d'actions de l'agence et les projets du budget prévisionnel d'équipement et de fonctionnement, dans le but de réaliser les objectifs assignés par le décret.

1-2-3 L'organisation d'ALGEX

L'établissement est organisé est structuré en 8 directions et 24 sous-directions :

- La direction de l'analyse des marchés par (M. ASTOUATI) : chargée des études et l'analyse des marchés potentiels et leur mode de pénétration ainsi que les attentes des consommateurs.
- La direction de l'analyse des produits (M^{me} OUCHAIT) : chargée de trouver le marché qui s'accorde au produit et qui s'adapte aux caractéristiques du produit.
- La direction des services spécialisés (M. BOUHAL).
- La direction de la formation, des stages et de la coopération et documentation (M. ZEGHATI) : qui accueil des stagiaires, met à leur disposition la documentation nécessaire, dispose d'une salle d'archive et propose même des formations aux personnels et des formations payantes aux chefs des PME exportatrices.
- La direction des stratégies et programmes (M. AKLIL).
- La direction de l'information et de la communication (M^{me} CHELLAL).
- La direction de l'administration et des moyens (M. KECHIDA).

1-2-4 DAR EL MOUSSADER (la maison de l'exportateur)

Située au siège d'ALGEX, DAR EL MOUSSADER est un espace approprié pour l'information commerciale et les contacts entre les différents acteurs du processus de l'exportation.

DAR EL MOUSSADER permet aux exportateurs[2] **:**

- De se ressourcer en informations commerciales
- De se mettre en contact avec des partenaires étrangers et d'être accompagnés dans leurs recherches sur le Net (réseaux d'affaires, sites commerciaux, opportunités d'affaires, conditions d'accès aux marchés…)
- De s'informer sur les foires et les salons à l'étranger ;
- De bénéficier d'un service d'accompagnement et de conseils à l'export.
- De connaitre la réglementation et les procédures à l'export.
- De bénéficier des aides et subventions de l'Etat.
- De mettre à leur disposition les fiches marchés, Fiches sectorielles, Statistiques, Cotations boursières…

1-2-5 Foires, salons et expositions

Dans le cadre de sa démarche de promotion des exportations HH, les opérateurs économiques algériens, voulant exporter, sont accompagnés par l'agence qui leur apporte le soutien financier à travers le FSPE[3], ainsi qu'une orientation via DAR ELMOUSSADER.

1-3 Les moyen d'ALGEX :

Pour bien mener ses mission ALGEX utilise divers moyens à savoir **:**

1-3-1 Les moyen en matière de ressources humaines :

Tableau N°08 : La répartition des fonctionnaires d'ALGEX au 1er janvier 2016

	Nombres	Pourcentage
Cadres	98	59%
Agent de maitrise	39	23%
Agent d'exécution	29	18%
TOTAL	166	100%

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

[2]Tiré du site internet : http://www.algex.dz/index.php/dar-el-moussaderconsulté le 08/11/2018

[3] L'agence met à la disposition des exportateurs des subventions accordées par le FSPE voir le journal officiel du FSPE

Tableau N°09 : La répartition des fonctionnaires d'ALGEX au 31 décembre 2016

	Nombres	Pourcentage
Cadres	89	59%
Agent de maitrise	31	21%
Agent d'exécution	30	30%
TOTAL	150	100%

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

1-3-2 En matière de formation

Au 31 décembre 2016, l'agence a formé 60 cadres, pour un montant de 1.387.790 DA, comme le tableau N°13 l'indique

Tableau°10 : Les formations effectué par l'agence

Les Spécialité	Le Nombre
Marchés publics	21
développement des stratégies d'accompagnement des entreprises	14
Administration et sécurité réseaux	08
Sécurité des sites et applications Web	08
Programme multidimensionnel XL-STAT	09

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

1-3-3 La participation algérienne aux manifestations commerciales a l'étranger de 2015 à 2017 :

Afin d'encourager les exportations hors hydrocarbures l'ALGEX et en collaboration avec la SAFEX ont organisé des foires, des salons et des expositions à l'international afin de :

- ☞ Accentuer la présence des produits algériens sur les marchés étrangers par la diversification de participation aux Foires et salons spécialisés à travers le monde et principalement les pays ciblés.

- ☞ Suivre les préparatifs et l'exécution du programme officiel pour assurer une bonne participation de l'Algérie à ces manifestations.

- ☞ Rassurer les opérateurs économiques algériens exportateurs ou ayant un potentiel à l'export que l'Agence est un vrai partenaire pour leur développement à l'international.

Tableau N°11:l'évolution de la participation algérienne de l'année de 2015 à 2017

Années / Intitulés	2015	2016	2017	Évolution (2017/2016)
Foires internationales	7	5	9	80%
Salons spécialisés	6	9	14	56%
Expositions spécifiques	1	1	2 Dont une initialement prévue en expo spécifique à Bamako (2017) et modifiée en Foire internationale à Bamako où l'Algérie était « Pays invité d'honneur »)	100%
Total (réalisé)	14	15	25	67%
Nombre d'entreprises participantes	223	236	518	119%
Dont entreprises publics qui ont participés aux expositions spécifiques	8 Privées et 3 Publics (Expo. Sp. Yaoundé)	17 privées et 06 Publics (Expo. Sp. Benin)	63 privés et 9 publics et (Expo. Sp. Nouakchott) 47 privés et 41 publics (FI. Bamako)	

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

Section 2 : Analyse des activités d'ALGEX dans le cadre de la participation des exportations hors hydrocarbures

Dans ce qui suit nous feront une analyse des activités qu'ALGEX effectue dans le cadre de sa participation à la promotion des exportations hors hydrocarbures

2-1 En matière d'accompagnement des entreprises

Durant l'année 2016 et au titre du programme officiel de la participation de l'Algérie aux foires et manifestations économiques à l'étranger, ALGEX a organisé et accompagné les entreprises algériennes dans 15 événements à l'étranger, comme le montre le tableau suivant.

Tableau N°12 : les entreprises accompagnées par ALGEX

Types	Nombres
Foires internationales	05
Salons spécialisés	09
Expositions spécifiques algériennes	01
TOTAL	**15**

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

La participation des entreprises ayant bénéficié de ce programme s'élève à 133 entreprises.

Au niveau national, ALGEX a participé également à 09 événements avec un stand d'information dans des foires et salons, et a animé 12 journées d'informations et rencontres thématiques relatives au commerce extérieur et au développement des exportations, tenues à Alger et à l'intérieur du pays.

Au titre de l'évaluation et de la promotion du potentiel économique national à l'export, l'Agence ALGEX a organisé :

- Le Salon Djazair-Export sur une superficie de 4500 M^2 avec 178 participants (entreprises et institutions), 2250 visiteurs professionnels (1800 nationaux et 450 étrangers de 26 pays), 15délégations étrangères, 18 contrats signés par des entreprises algériennes avec des entreprises africaines, 1200 rencontres d'affaires (B to B).

- Les Rencontres africaines de l'export à l'Hôtel Hilton en marge du Salon Djazair-Export avec la participation de la BADEA à travers une contribution pour un montant de 280.000 $.

- La participation d'ALGEX au Forum d'affaires africain d'Alger au CIC à travers un stand d'information et la mise à disposition d'un numéro spécial de la revue d'ALGEX consacrée à cet événement ainsi que des fiches pays dédiées à ce forum.

2-2 En matière de développement des analyses statistiques et de suivi de la conjoncture :

Au titre de l'année 2016, ALGEX a procédé à l'élaboration de diverse analyse en matière de développement et de conjoncture :

Tableau N°13 : analyse d'activité d'ALGEX en matière de développement

Analyses	Nombres
Note de conjoncture et de suivie des cotations boursières	48
Tableaux de bord des statistiques du commerce extérieur	11
Prospection statistique de différents marchés	13
TOTAL	**72**

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

L'objectif étant de mettre à la disposition des pouvoirs publics des données sur le commerce extérieur leurs permettant une meilleure connaissance des marchés extérieurs.

Tableau N°14 : Evaluation des accords commerciaux de l'Algérie

Accords	Le nombre	L'année
Algérie -UE	01	1er semestre 2016
Algérie – ZALE	01	1er semestre 2016
Algérie –Tunisie	02	2015
TOTAL	04	-

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

Qui a pour objectifs d'évaluer les accords commerciaux signés par l'Algérie et leur impact sur l'économie et le commerce extérieur de notre pays

2-3 En matière d'analyse du potentiel des marchés extérieur et du potentiel Algérien à l'export :

Cette analyse a pour objectif de mettre à la disposition des pouvoirs publics des éléments permettant d'élaborer une stratégie à l'export en tenant compte des exigences du marché international, et de permettre aux opérateurs économiques plus de visibilité sur les conditions d'accès aux marchés extérieurs.

Analyse et étude	Le nombre
Analyse potentiel marchés	04 APM réalisées et 4 en cours
Fiche marchés	12
Etude de marchés par zone géographiques	03(UEMOA, CEMAC, CDEAO)
Etude du marché mondial/produit	01(Datte)
Fiche pays fiche produit	10
Panorama sectoriels	09
Succès stories	39
Fiches promotionnels	37

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

2-4 En matière de coopération

Au titre de la coopération de l'Algérie avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord d'association, un programme de jumelage institutionnel a été engagé entre ALGEX et des organismes similaires des pays de l'UE pour le renforcement des capacités opérationnelles d'ALGEX.

Les données relatives à ce programme se présentent comme suit :

Les données	Le nombre
Montant du contrat de jumelage	1 450 000EUROS
Nombres d'activité du jumelage	22
Nombre d'experts	33
Entrée en vigueur du programme	02 Mai 2014
Clôture du programme	29 Avril 2016
Durée du jumelage	24 Mois

Source : réalisé par des donnés interne d'ALGEX

Au titre de la participation aux commissions mixtes :

- Participation aux travaux de quatre sessions de commissions mixtes de coopération bilatérale (Syrie, Tunisie, Koweït et Mali).

- Mémorandum d'entente : signature d'un mémorandum d'entente avec l'homologue malienne « APEX-MALI », le 03 novembre 2016, ce qui fait que le nombre de mémorandums signés sont au nombre de 32.

2-5 En matière de développement du système d'information, communication et réseaux

L'ALGEX assure le :

- Développement d'un système d'information de gestion autour des entreprises (Bases de données) avec un taux d'avancement de 85 %.
- Mise en place d'une base de données des exportateurs algériens : Mise à jour quotidienne, alimentation et actualisation.

- Conception et réalisation d'une nouvelle version du site web (en deux version, deux langues : arabe et français), la version en langue anglaise est en cours de réalisation.
- Lancement de la communication digitale et réseaux sociaux.
- Elaboration d'un plan de communication : interne et externe.

Section 3 : Evaluation de l'apport d'ALGEX dans la diversification des exportations algériennes

Dans cette section nous allons commencer par une brève évaluation de la contribution de l'organisme dans la promotion des exportations, et par laquelle on a décrit notre expérience qui nous a permis de mesurer son degré d'implication dans la politique de diversification à travers quelques événements qui ont marqué l'agence.

Enfin, on a opté pour une évaluation d'ALGEX en vue de montrer sa contribution réelle et sa démarche dans la diversification des exportations.

3-1 L'évolution des réalisations d'ALGEX

Dans sa démarche de promotion des exportations et depuis sa création, l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur a pris des mesures visant à renforcer le développement et les capacités exportatrices des entreprises algériennes.

L'une des mesures prises est la participation au programme franco-algérien OPTIMEXPORT, réalisé avec la collaboration de l'agence française de développement AFD, le ministère algérien du commerce, la CACI et ALGEX durant la période 2007-2009 qui a coûté 2,1 millions d'Euro.

ALGEX s'est engagée dans le cadre de ce programme à accompagner 44 entreprises réparties sur plusieurs secteurs à savoir le textile, l'artisanat, bâtiments et construction, l'énergie et l'agriculture. Le secteur de l'industrie détient la plus grande participation avec 11 entreprises suivi par l'agroalimentaire avec 9 entreprises et la chimie et parachimie avec 7 PME.

Après la réussite de ces 44 entreprises, les partenaires du programme OPTIMEXPORT ont décidé de prolonger sa durée pour une année supplémentaire, pour que le nombre total atteigne 55 PME encadrées par l'agence.

Parallèlement, ALGEX a lancé la première édition du DJAZAIR EXPORT, organisée en juin 2009. La réussite de ce salon a encouragé ALGEX en partenariat avec la SAFEX de lancer d'autres éditions.

D'après les données obtenues de DAR EL MOUSSADER, le bilan de la première édition du salon DJAZAIR EXPORT était jugé réussi de d'autant que le nombre d'entreprises exposantes a atteint le nombre de 101 réparti entre 81 entreprises et 20 institutions et auxiliaires de l'export. La participation étrangère était estimée à 450 entreprises, de ce fait le nombre de participants aux rencontres B to B est évalué de 413, ALGEX a planifié 2500 rencontres dans ce contexte avant le salon, mais le nombre réalisé est de 1955, soit au total 2755 rendez-vous d'affaires.

La deuxième édition de ce salon s'est tenue en juin 2010, cette deuxième manifestation a permis la présence de 100 entreprises exportatrices contre 357entreprises étrangères, les rendez-vous d'affaires ont été approximativement estimé à 2500, la différence de cette édition avec la précédente est que les rencontres B to B sont libres et non pas planifiées par ALGEX.

La troisième édition tenue en 2011 a vu un échec du salon, à cause de la baisse du nombre d'exposants qui était de 51 entreprises nationales et 20 entreprises publiques, dont 36 exportateurs réguliers et à peine 85 entreprises se sont inscrites au niveau de l'agence pour environ 300 rendez-vous d'affaires. Une baisse remarquable qui remet en cause l'apport d'ALGEX et ses efforts.
Les données fournis par DAR EL MOUSSADER s'arrêtent à cette édition, on remarque après l'absence du salon d'une durée de trois ans jusqu'à l'année en cours.

En 2016 ALGEX a marqué un événement essentiel qui est le programme de jumelage institutionnel P3A (Programme d'appuis a la mise en œuvre de l'accord d'association), visant a renforcé les capacités opérationnelles d'ALGEX en matière de commerce extérieur ;ce

programme constitue un instrument d'appui et d'accompagnement des politiques publiques qui ouvrent à la diversification des exportations hors hydrocarbures etle soutien du positionnement des produits nationaux sur les marchés extérieurs. Ce dernier a été assisté par une équipe française et autrichienne.

Dans ce contexte, le lancement du P3A a pour but de faciliter la réussite du partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne, il participera également à la mise en place d'une stratégie de diversification à l'avenir, par sa contribution à la création d'un environnement favorable aux exportations hors hydrocarbures.

Le Projet de jumelage pour le « renforcement des capacités opérationnelles d'ALGEX en matière de Commerce extérieur » a débuté en mai 2014 avec deux états membres partenaires (UBIFRANCE pour la France, partenaire principal et AED
AUSTRIA pour l'Autriche, partenaire junior), a duré 2 ans, il est financé par le P3A à hauteur de 1 450 000 EUR.

Selon les représentants des trois pays partenaires, ce jumelage a été conçu dans le but de former plus de 100 cadres d'ALGEX, encadrés par plus de 33 experts qualifiés des institutions homologues à savoir UBIFRANCE et AED AUSTRIA pendant une durée de 24 mois, afin de renforcer les capacités opérationnelles de l'agence dans l'accompagnement des entreprises exportatrices algériennes dans leurs démarches à l'international, ainsi que la mise en place d'un système d'intelligence économique mieux déployé et structuré.

L'engagement d'ALGEX avec ces deux partenaires sous le nom de P3A, avait pour objectif non seulement de renforcer les capacités opérationnelles d'ALGEX en matière de commerce extérieur, mais aussi d'améliorer les compétences de ses cadres grâce aux formations.

3-2 Evaluation d'ALGEX

Le Décret exécutif n° 04-17434 définit ALGEX comme étant un établissement public à caractère administratif et à but non lucratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, mais en réalité on a remarqué que la gratuité des services et prestations fournis par l'agence réduit ses efforts dans la promotion des exportations hors hydrocarbures.

On constate d'après notre analyse, que le fait de placer l'agence sous la tutelle du ministère du commerce limite son pouvoir et son autonomie dans la prise de décision ce qui veut dire qu'elle est soumise aux instructions de cette collectivité locale. Le même décret stipule que l'agence peut disposer de bureaux de représentation et d'expansion commerciale à l'étranger, dans le but de faciliter la tâche aux exportateurs algériens, et à leurs clients potentiels, et devrait avoir des bureaux de représentation à travers tout le territoire national, mais jusque-là rien n'a été réalisé.

On remarque l'absence totale de représentants ou d'annexes de l'agence nationale, ce qui constitue un obstacle pour les entreprises algériennes, et qui demande l'ouverture de bureaux économiques dans les ambassades algériennes à l'étranger, dans le but de leur apporter une meilleur assistance et écoute lors de leur présence à l'étranger, se plaignant également de la contrainte de distance qui sépare le siège de l'entreprise de l'agence nationale et fait référence à la difficulté de déplacement à chaque reprise et chaque besoin, ce qui peut causer des pertes pour les exportateurs qui sont situés loin de la capital, prenons l'exemple d'un exportateur des hauts plateaux ou d'une ville du Sud de l'Algérie, qui souhaite obtenir l'aide et les services d'ALGEX, il devrait alors se déplacer jusqu'à Alger pour avoir ce dont il a besoin, cette contrainte de distance lui causera une perte de temps et d'argent.

Les dirigeants et les cadres d'ALGEX proclament toujours son rôle primordial et sa contribution dans la diversification et la promotion des exportations, mais la réalité nous a montré toute autre chose[4].

Parmi les missions qui lui sont attribuées par le même décret, ALGEX doit participer à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur et la mettre en œuvre après son adoption par les instances concernées, mais réellement elle ne possède pas une stratégie de diversification propre à elle, et ne participe en aucun cas à l'élaboration d'une stratégie nationale, car les autorités concernées se plaignent de l'absence de celle-ci.

[4] Les dirigeants d'ALGEX mènent une campagne de médiatisation de l'agence et citent tous ses points positifs, tout en oubliant de faire référence à ses manques et points de faiblesses, et refusent de s'exprimer sur le bilan et les réalisations de l'agence en chiffres.

Conclusion

On dira que malgré les réalisations d'ALGEX ,le rôle de l'agence de promotion d'exportation placée sous la tutelle du ministère du commerce, se limite uniquement à l'aide accordé aux opérateurs économiques, qui consiste à faire connaître et à comprendre les règles et les pratiques du commerce international, et à réaliser des rencontres et des manifestations, pour enfin mettre les exportateurs algériens en contact avec les opérateurs étrangers.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

La dépendance d'un pays donné à un seul secteur ne pourra pas satisfaire pour longtemps les exigences d'une économie.

D'un coté, l'Algérie demeure une économie dépendante de la rente pétrolière, et d'un autre coté la faiblesse des exportations hors-hydrocarbures constitue une entrave majeure à l'insertion du pays dans le commerce extérieur.

Nous avons, tout au long de ce travail, tenté d'analyser les différents instruments de soutien et d'accompagnement aux entreprises algériennes exportatrices établies par le gouvernement ayant pour but principal, de réussir à diversifier les secteurs dédiés à l'exportation. En effet, des signes de bonne volonté surtout ces dernières années semblent apparaître ayant pour, préoccupation majeure, la promotion des exportations et le soutien aux entreprises exportatrices.

Les résultats de notre étude ont fait ressortir l'existence d'un décalage entre les discours des pouvoirs publics en matière d'encouragement aux exportations hors hydrocarbures et la réalité telle qu'elle est vécue par les opérateurs économiques concernés.

Ainsi, notre étude au niveau d'ALGEX a fait ressortir que cette dernière est loin de contribuer favorablement dons l'accompagnement des entreprises à l'export, pour des raisons propres à elle, et aussi pour des raisons propres aux exportateurs, et cela malgré tous les avantages qu'elle offre en faveur des exportateurs, ses services sont très restreints et se limitent juste à l'information sur les acheteurs et les pays étrangers, ce qui est insuffisant pour pouvoir accompagner les exportateurs et faire écouler leurs produits dans les meilleures conditions possibles.

Cependant, notre rapprochement de l'agence nous a aussi clarifié les contraintes et les obstacles qui sont lié aux opérations d'exportations, ces dernières sont principalement d'ordres réglementaires, institutionnels, logistiques, financiers et bancaires.

Par ailleurs, l'Algérie doit revoir et reconsidérer d'une manière plus approfondie la question de la promotion des exportations hors hydrocarbures, d'essayer de voir quels sont ces métiers mondiaux en s'appuyant sur l'analyse sectorielle de l'offre exportable, ainsi la

possibilité d'adapter les dispositifs d'appui aux besoins des entreprises dans les diverses phases et étapes du processus d'exportation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

A cet effet, on remarque la nécessité d'appliquer les missions inscrites dans les statuts du décret exécutif de la création d'ALGEX, afin qu'elle adopte une vision globale, et ne pas se limiter qu'à l'accompagnement informationnel des entreprises, dans leurs démarches d'exportation. Elle doit avoir plus d'indépendance et marquer sa présence au niveau local et international.

Recommandations et suggestions

Le développement des exportations hors hydrocarbures est au centre des préoccupations des pouvoirs publics, depuis plus d'une décennie, il est devenu plus qu'une nécessité afin de diversifier l'économie nationale.

Comme on a pu le constater, l'exportateur algérien fait face à des contraintes tout au long de son processus d'exportation, ce qui le freine et le décourage à exporter. Néanmoins, les difficultés rencontrées ne sont pas insurmontables.

De ce fait, l'urgence de disposer d'un environnement favorable aux exportations, nous même à formuler quelques propositions que nous estimons essentielles :

- L'Etat algérien devrait établir une stratégie de développement afin de rendre les exportations hors hydrocarbures une action permanente et non conjoncturelle.
- Assouplir, simplifier, et accélérer les procédures administratives liées à l'exportation.
- Sensibiliser les entreprises afin de les inciter a exporté.
- Alléger et faciliter les procédures douanières et la réduction des délais.
- Implanter des banques algériennes à l'étranger, pour assurer l'accompagnement bancaire lors de l'opération d'exportation.
- Former des cadres et spécialistes dans le domaine des exportations
- Favoriser le développement du secteur industriel ainsi que le secteur agricole.
- Mettre en place des plateformes logistique à l'exportation.
- Développer et renforcer nos représentations commerciales dans les pays étranger ciblés.

- ☞ Mettre à niveau les entreprises algériennes notamment les PME sur le plan technologique et nécessité d'améliorer concrètement leurs accès aux marchés internationaux.
- ☞ Mette à disposition aux organismes d'appui les moyen nécessaire leurs permettant de réaliser leurs mission, notamment la prospection des marchés étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Les Ouvrages :

- BENISSAD H, «La reforme économique en Algérie »2eme Edition mise a jour, Alger, 1991
- BOUCHICHI N et BENNACER « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie »université de Bejaia ,2012
- BOUJEMMA R , cours de comptabilité nationale, Edition OPU, Alger, 2003
- MEHDI A, «L'Algérie a l'ombre de LOMC », Alger, 2008
- OUCHICHI. M «Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie »Edition DECLIC, mai 2014
- ROUANE R. «Le marketing direct international au service des exportations algériennes hors hydrocarbures» Edition DAHLAB, Algérie 2010

Revues et communications :

- CHEBBAH K. (2005) «évolution du commerce extérieur de l'Algérie 1980-2005 Constat et analyse». Revue Campus N°7
- Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordes aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p5

Mémoires et Thèses :

- ARDJOUN L, «ouverture et libéralisation de l'économie algérienne : quel impact sur la gouvernance des entreprises agroalimentaires ? Cas de la wilaya de Bejaia», thèse de master en science économique, institut agronomique méditerranéenne de Montpellier, 2010
- Kaci B, «Les impact du commerce extérieur sur les performances sur l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours», Mémoire de magistère, université de Bejaia, 2008
- M. ZEMOURI M et M. HAROUN Tahar(2015) « Les enjeux de L'émancipation des hydrocarbures pour l'économie algérienne et la portée de l'économie de rente en tant

que générateur du développement durable » communication à la Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion. Université de Batna.

- ZOUAOUI M, «l'impact de l'action de l'Etat sur le développement économique en Algérie 1962-2000
- ZOURDANI S, «Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA» magistère, en Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou 2012.

Sites Internet :

- Site de la Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations : www.cagex.dz
- Site de La Société Algérienne des Foires et Expositions : www.safex-algerie.com
- Site de ministère du commerce, www.mincommerce.gov.dz
- Site des douanes, www.douane.gov.dz
- Site web de la Chambre Algérienne du Commerce et d'industrie : www.caci.dz
- Site web de l'Agence Nationale pour la Promotion du Commerce Extérieur,
- Site web, www.exportateur_algerie.org

www.algex.dz

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques produits hors hydrocarbures exportés en milliers de tonne

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solvants-Naphta	785,03	493,85	630,28	699,32	656,54	721,55	1065,96	894,84
Ammoniac	527,61	699,89	754,95	558,16	1093,53	1170,71	1299,50	1210,06
Engrais	13,04	35,40	44,32	103,90	841,02	1424,95	2079,27	1378,14
sucre	366,78	333,37	313,38	474,61	-	372,83	472,40	499,06
Phosphates de calcium naturels	619,32	1223,32	1189,41	1080,55	1334,06	1285,95	1137,77	1032,59
Benzène	12,88	-	-	-	42,34	34,67	53,63	32,63
Méthanol (alcool méthylique)	101,99	133,17	91,28	72,65	111,73	99,74	126,90	84,37
Dattes	16,04	28,14	20,44	20,79	26,00	28,64	31,11	46,83
Eaux minérales et gazéifiées	41,21	38,97	45,29	45,41	-	22,45	13,65	25,32
Autres (médicaments, Hélium, Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité, Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins,	6,72	8,27	4,35	7,14	16,89	12,14	15,96	8,72

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX 2017

Annexe 2 : Les pays clients de l'Algérie des produits hors hydrocarbures

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PAYS-BAS	168,88	252,20	448,34	657,98	746,59	257,39	203,84	354,05
ESPAGNE	300,40	468,04	499,93	345,32	373,38	414,46	280,97	342,45
FRANCE	223,98	210,57	204,07	163,28	450,57	349,39	253,52	292,01
ITALIE	118,22	163,95	149,17	96,29	131,72	157,31	75,57	119,66
BRESIL	11,14	49,28	42,69	10,36	50,08	59,94	56,12	110,65
BELGIQUE	109,56	215,37	44,47	33,61	112,08	35,09	117,79	91,20
TURQUIE	34,64	36,96	13,44	39,15	40,14	86,93	62,28	70,15
MAURITANIE	1,06	0,66	3,69	4,15	23,30	4,22	38,57	50,07
TUNISIE	60,08	74,92	37,88	42,35	71,38	39,23	28,26	45,73
PORTUGAL	28,77	99,95	54,21	25,79	43,45	32,69	48,10	40,74
JORDANIE	18,39	2,56	5,59	8,15	5,99	4,17	18,74	40,12
ETATS UNIS D'AMERIQUE	22,19	7,92	8,71	8,14	39,17	58,62	136,30	38,35
MAROC	29,84	20,37	52,40	40,68	38,30	22,20	17,03	28,60
POLOGNE	3,62	41,50	53,51	35,76	42,90	26,57	16,27	21,61
LIBYE	30,74	11,23	6,55	22,41	11,53	5,35	31,09	18,94
LIBAN	15,41	11,27	9,83	18,51	21,43	13,30	12,84	16,58
ETHIOPE	0,01				0,01			15,19
MALTE	0,94	0,02	1,46	46,99	19,47	31,63	1,69	14,68
ALLEMAGNE	13,59	8,33	16,44	7,10	50,63	58,45	55,43	14,04
INDE	22,92	17,61	14,95	13,60	9,14	23,30	27,29	13,29

Source : réalisé par des donnés interne de ALGEX.

Annexe 3 : Les vingt principales entreprises exportatrices algériennes

rang	exportateur	produits	valeurs	Part(%)	Wilaya
1	SONATRACH	Solvants-Naphta, Méthanol, Benzène et Isomères de xylène en mélange	660	32	Alger
2	SORFERT ALGERIE	Ammoniac Engrais	494	24	Oran
3	FERTIAL	Ammoniac Engrais	265	13	Annaba
4	El Sharika El Djazairia El Omania Lil Asmida AOA	Engrais	182	9	Bejaia
5	CEVITAL	Ammoniac Engrais Sucre Graisses et huiles végétales	150	7	Oran
6	SOMIPHOS	Phosphate	95	4,6	Tébessa
7	MEDITERANEAN FLOAT GLASS-MFG	Verre plat et trempé	13	0,6	Oran
8	HELIOS	Hélium	13	0,6	Blida
9	HELISON PRODUCTION	Hélium	12	0,6	Skikda
10	SOCIETE ALGERIENNE DE ZINC-ALZINC	Zinc et alliages en zinc Cendres et résidus Acide sulfurique	10	0,5	Tlemcen
11	GROUP BIMO INDUSTRIE	Beurre de cacao	7	0,4	Alger
12	BOUBENZA AGRO ALIMENTAIRE	Caroubes et graines de caroubes	5	0,3	Annaba
13	ARCELOR MITTAL	Fonte brute, produit laminé en fer ou en acier	5	0,2	Tlemcen
14	CUIRS PLEINS	Cuirs et peaux	4	0,2	Alger
15	FRUITAL	Eaux minérales et gazéifiées	4	0,2,	Blida
16	SEMOULERIE INDUSTRIELLE DE LA MITIDJA	Pates alimentaire et couscous	4	0,2	Alger
17	GENERAL ENBALLAGE	Boites et caisses en papier ou carton	4	0,2	Biskra
18	HADDOUD SALIM	Dattes	4	0,2	Alger
19	KAPACHIM ALGERIE	Dérivés sulfonés	3	0,1	Alger
20	ATLAS BOTTLING COPORATION	Eaux minérales et gazéifiées	3	0,1	Bejaia

Source : ALGEX département des statistiques.

Annexe 4

❖ **NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :**

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE ENTREPRISES EXPORTATRICES
AGRICULTURE	165
AGROALIMENTAIRE	145
AQUACULTURE, ELEVAGE ET PECHE	49
ARTISANAT	31
CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES	21
COMMERCE MULTIPLE	22
EDITION	12
INDUSTRIE CHIMIQUE	58
MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	33
MACHINES ET EQUIPEMENT	31
MAROQUINERIE, CUIR ET CHAUSSURES	23
MATERIEL DE TRANSPORTS	5
MINES	6
PAPIERS ET CARTONS	22
PRODUITS MANUFACTURES DIVERS	9
PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	34
SERVICES	20
SIDERURGIE ET METALLURGIE	23
TEXTILES, BONNETERIE ET CONFECTION	23
TRAVAIL DU BOIS ET ARTICLES EN BOIS	18

Annexe 7

Manifestations économiques de l'Année2015			
N°	**Intitulé de la manifestation**	**Date de l'événement**	**Nombre d'entreprises**
01	Foire Internationale Khartoum _ **Soudan**	21-28 Janvier 2015	**9**
02	Salon International GulFood de Dubai_**EAU**	08-12 Février 2015	**24**
03	Foire Internationale Caire **Egypte**	18-27 mars 2015	**15**
04	Salon de l'agroalimentaire de Londres _ **Grande- Bretagne**	22-25 mars 2015	**7**
05	Salon MDD Expo de Paris **France**	31 Mars au 01 Avril 2015	**3**
06	Salon International "Club Gourmet" à Madrid_ **Espagne**	13 - 16 Avril 2015	**5**
07	Foire Internationale de Hanoï **Vietnam**	15 -18 Avril 2015	**4**
08	Foire Internationale d'Abidjan **Côte d'Ivoire**	28 Avril - 10 Mai 2015	**50**
09	Foire Internationale de SFAX_ **Tunisie**	02-16 juin 2015	**13**
10	Salon de l'Agroalimentaire "FOOD & BRVERAGE SHOW" de Miami _**USA**	26-27 Octobre 2015	**31**
11	Exposition spécifique à Yaoundé_ **Cameroun**	26 Octobre - 01 Novembre 2015	**11**
12	Foire Internationale de la Havane **Cuba**	02 au 07 Novembre 2015	**9**
13	Salon MIDEST (Sous traitance) de Paris **France**	17 - 20 Novembre 2015	**9**
14	Foire Internationale de DAKAR "FIDAK" **Sénégal**	05 - 20 Décembre 2015	**33**
TOTAL			**223**

Manifestations économiques de l'Année 2016			
N°	**Intitulé de la manifestation**	**Date de déroulement**	**Nombres d'entreprises**
01	Foire Internationale de Khartoum_ **Soudan**	25 Janvier - 01 Février 2016	**11**
02	Salon Gulf Food à Dubaï _**EAU**	21 au 25 Février 2016	**29**
03	Foire Internationale du Caire _ **Egypte**	16 – 25 Mars 2016 (Guichet unique)	**7**
04	Salon FHA de Singapore_ **Singapour**	12 au 15 Avril 2016	**3**
05	Foire Internationale de Hanoï_ **Vietnam**	13 – 16 Avril 2016 (Guichet unique)	**3**
06	Salon SIAL de Montréal_ **Canada**	13 au 15 Avril 2016	**15**
07	Salon ALIMENTARIA de Barcelone_ **Espagne**	25 au 28 Avril 2016	**24**
08	Salon WORLD FOOD Moscow **Russie**	12 - 15 Septembre 2016	**23**
09	Salon de l'Agroalimentaire "FOOD & BRVERAGE SHOW" de Miami **USA**	26 - 27 Septembre 2016	**13**
10	Salon International de l'Alimentation "SIAL Paris"_ **France**	16 - 20 Octobre 2016	**20**
11	Foire Internationale de la Havane **-Cuba**	31 Octobre – 04 Novembre 2016	**4**
12	Exposition spécifique à Cotonou **- Bénin**	30 Octobre - 04 Novembre 2016	**23**
13	SALON FOODEX SAOUDI- **Arabie Saoudite**	21 - 24 Novembre 2016	**15**
14	Foire Internationale de DAKAR "FIDAK"**-Sénégal**	24 Novembre - 09 Décembre 2016	**34**
15	Salon International de la Sous Traitance "MIDEST" de Paris_ **France**	06 - 09 Décembre 2016	**15**
TOTAL			**239**

Manifestations économiques de l'Année 2017				
N°	**Intitulé de la manifestation**	**Période de déroulement**	**Nombres d'entreprises**	**Observation**
01	Foire Internationale de Khartoum_ **Soudan**	23 – 30 Janvier 2017	**27**	**Réalisée**
02	Salon «PROMOTE » de la PME et du Partenariat de Yaoundé _ **Cameroun**	11- 19 Février 2017	**20**	**Réalisée**
03	Salon « GULFOOD » à Dubaï **_EAU**	26 Février – 02 Mars 2017	**35 sur 37**	**Réalisée**
04	Foire Internationale du Caire _ **Egypte**	15 - 24 Mars 2017 **(Guichet unique)**	**8**	**Réalisée**
05	Salon International de l'Agroalimentaire « IFE » de Londres _ **Grande Bretagne**	19 – 22 Mars 2017	**10**	**Réalisée**
06	Foire Internationale de Paris _ **France**	27 Avril – 08 Mai 2017	**32 sur 35**	**Réalisée**
07	Foire Internationale d'Abidjan_ **Côte d'Ivoire**	22 Mars – 02 Avril 2017	**21**	**Réalisée**
08	Foire Internationale de Hanoï_ **Vietnam**	19 – 22 Avril 2017 **(Guichet unique)**	**3**	**Réalisée**
09	Exposition Spécifique à Nouakchott _ **Mauritanie**	30 Avril – 07 Mai 2017	**72**	**Réalisée**
10	Salon International de l'Agroalimentaire « TUTTO FOOD MILANO » de Milan _ **Italie**	08 – 11 Mai 2017	**11**	**Réalisée**
11	Salon « ETHIOPIE AGRO, FOOD & PACK EXPO» Addis-Ababa _**Ethiopie**	11 – 15 Mai 2017	**5**	**Réalisée**
12	Salon International de l'Agroalimentaire « WORLD FOOD » d'Istanbul _ **Turquie**	07 – 10 Septembre 2017	**4**	**Réalisée**
13	Salon International de l'Agroalimentaire « WORLD FOOD MOSCOU » _ **Russie**	11 – 14 Septembre 2017	**21 sur 23**	**Réalisée**
14	Salon International de l'Agroalimentaire « FMH » de Kuala Lumpur _ **Malaisie**	26 – 29 Septembre 2017	**3**	**Réalisée**
15	Salon International de	07 – 11 Octobre	**10**	**Réalisée**

	l'Agroalimentaire « ANUGA » à Cologne _ **Allemagne**	2017		
16	Salon International des Fruits et Légumes « FRUIT ATTRACTION » de Madrid _ **Espagne**	18 – 20 Octobre 2017	**1 sur 7**	**Réalisée**
17	Foire Internationale Multisectorielle de Ouagadougou « FIMO » _ **Burkina Faso**	27 Octobre – 05 Novembre 2017	**9**	**Réalisée**
18	Foire Internationale de la Havane_ **Cuba**	30 Octobre- 03 Novembre 2017 **(Guichet unique)**	**3**	**Réalisée**
19	Salon International du Bâtiment « BATIMAT » de Paris _ **France**	06 – 10 Novembre 2017	**13**	**Réalisée**
20	Salon International de l'Agroalimentaire « FOODEX SAUDI » de Djeddah _ **Arabie Saoudite**	12 – 15 Novembre 2017	**3**	**Réalisée**
21	Salon International de l'Agroalimentaire « INTERFOOD » de Jakarta _ **Indonésie**	22 - 25 Novembre 2017	**4**	**Réalisée**
22	Salon International de l'Agroalimentaire « AGRO FOOD WEST AFRICA » de Accra _ **Ghana**	05 -07 Décembre 2017	**5**	**Réalisée**
23	Foire Internationale de Bamako_ **Mali**	16 Décembre 2017 – 02 Janvier 2018, Reportée du 13 au 29 janvier 2018	**111**	**En cours**
24	Foire Internationale de Dakar_ **Sénégal**	16 – 31 Décembre 2017	**57**	**En cours**
TOTAL				

Annexe 8

Schéma qui résume la chaine d'exportation en Algérie

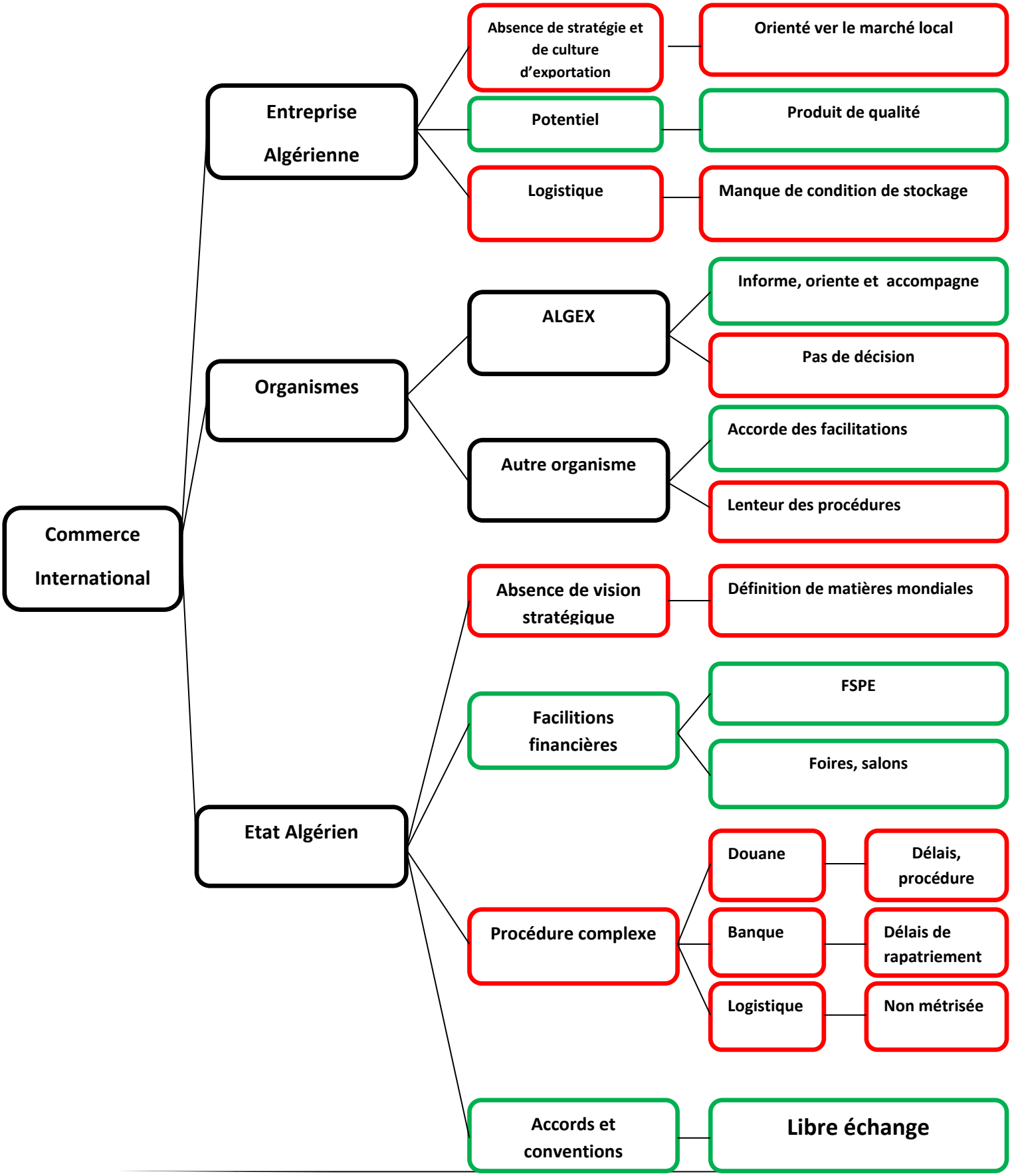

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHES

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Evolution du taux de croissance des exportations ainsi que celui des prix du pétrole (1980 – 1990).....9

Tableau N°02 : Evolution de la balance commerciale ainsi que les moyennes annuelles des prix du Brent (1990-2005).....11

Tableau N°03 : Evolution des exportations (2006-2012) 12

Tableau N°04 : la part des hydrocarbures dans les exportations totale de l'Algérie de 2010 au 1er semestre 2018.....16

Tableau N°05 : la part hors hydrocarbures dans les exportations totale de l'Algérie de 2010 au Septembre 2018 17

Tableau N°06 : Répartition des importations selon le pays d'origine 21

Tableau N°7 : les actionnaires de la CAGEX 43

Tableau N°8 : La répartition des fonctionnaires d'ALGEX au 1erjanvier 2016 61

Tableau N°9: répartition des fonctionnaires d'ALGEX au 31 décembre 2016 62

Tableau N°10 : Les formations effectué par l'agence.....62

Tableau N°11 : l'évolution de la participation algérienne de l'année de 2015 à 2017……..... 63

Tableau N°12 : Les entreprises accompagnées par ALGEX.....64

Tableau N°13 : Analyse d'activité d'ALGEX en matière de développement.....65

Tableau N°14 : Evaluation des accords commerciaux de l'Algérie 66

Liste des Graphes

Graphe N°1 : Evolution du commerce international durant la période de1963-1970 ..8
Graphe N°2 : Evolution des exportations et les prix du pétrole entre 1986-1990 9
Graphe N°3 et **N°4** : Données globales du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que la moyenne annuelle des prix du pétrole (Brent): 2006-2012 12
Graphe N°5 : Répartition des exportations Algériennes en 2012.....13
Graphe N°6 :L'évolution des exportations en Algérie de 2010 à 2018.....15
Graphe N°7 : Evolution des exportations des hydrocarbures de 2010 à 2018.....17
Graphe N°8 : Evolutions des exportations hors hydrocarbure de 2010 au Septembre 2018 18
Graphe N°9 : L'évolution des importations de l'Algérie de 2010 à 2018 22
Graphe N°10 : L'évolution de la balance commercial algérienne pour la période de 2010 à 2018.....26
Graphe N°11: Evolution des échanges avec l'UE de 2015 à 2018 31
Graphe N°12: Evolutions des échanges avec la GZALE DE 2010 au 8 mois de 2018. 33
Graphe N°13: Evolution des échanges de l'Algérie avec la Tunisie 2010 à 2018.....35

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Introduction générale 01

Chapitre I : Evolution du commerce extérieur en Algérie 04

Introduction 05

Section 01: Évolution du commerce extérieur algérien 05

1-1 la période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieure **05**

1-2 La période de régulation 1980-1990 08

1-3 La libéralisation du commerce extérieur 10

1-3-1 La période allant de 1990-2005 10

1-3-2 La période allant de 2006 à 2012 11

Section 02 : Analyse des exportations algériennes 14

2-1 les exportations 14

2-1-1 Evolution des exportations de l'Algérie de 2010 à 2018 15

2-1-2 la prédominance des hydrocarbures dans les exportations algérienne 16

2-1-3 la structure des exportations hors hydrocarbures de 2010 à 2018 17

2-2 Analyse des importations 19

2-2-1 Evolution des importations Algériennes 19

2-2-2 structures des importations par groupe de produit 20

2-3 La Balance commerciale 22

2-4 Répartition des importations par mode de financement 24

Section 03 : les accords de l'Algérie dans le domaine commercial 26

3-1 L'Accord avec l'Union européenne 26

3-2 L'accord avec les USA 29

3-3 L'accord avec la Grande Zone Arabe de Libre Echange 29

3-4 L'accord de libre-échange avec la Jordanie 30

Table des matières

3-5 L'accord avec l'Union du Maghreb Arabe 31

3-6 Accords bilatéraux avec les pays arabes 32

2-7 Accord d'accession de l'Algérie à L'OMC 33

Conclusion 35

Chapitre II : Les politiques de soutien aux exportations hors hydrocarbures 36

Introduction: 37

Section 01 **:** les structures d'encadrements administratifs 37

1-1 Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur 37

1-2 Association Nationale des Exportateurs Algériens 38

1-2-1 L'ANEXAL à pour objectif 38

1-2-2 Les activité de l'ANEXAL 38

1-2-3 Les taches qui mobilisent l'ANEXAL 39

1-3 La Chambre Algérienne du commerce et d'industrie 39

1-3-1 La CACI a pour objectif 40

1-4 La Société Algérienne des Foires et Exportations 42

1-4-1 Objectifs de la SAFEX 42

1-4-2 Les moyens de l'entreprise 43

1-5 La Compagnie Algérienne d'assurance et de garantie des exportations 43

1-5-1 La forme juridique 43

1-5-2 La CAGEX a pour missions 44

1-5-3 Les activités de la CAGEX 44

Section 02 : Les structures d'encadrements financières 44

2-1 Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations 44

2-2-1 La procédure de remboursement au titre du Fond Spécial pour la promotion des exportations 46

2-2-2Les pièces justificatives constitutives du dossier exigées pour le remboursement 47

2-2-3 Le remboursement d'une procédure d'exportation 47

2-2 Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole 48

Section 03 : Les mesures de facilitation pour la promotion des exportations hors hydrocarbures..... 49

3-1 Les mesures fiscales 49

3-1-1 Exonération en matière d'impôts directs 49

3-1-1 Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires 49

3-2 Contrôle des changes 50

3-2-1Le délai de rapatriement des recettes d'exportation 50

3-2-2 La rétrocession des recettes d'exportation..... 50

3-2-3 La domiciliation des exportations des produits frais, périssables et/ou dangereux..... 51

3-3-4La vente en consignation 51

3-3 Les mesures douanières 51

3-4 Les mesures financières 52

3-5 Les mesures logistiques 52

Conclusion..... 53

Chapitre III : Analyse de la contribution d'ALGEX a la diversification des exportations en Algérie 54

Introduction……55

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil et sa structure..... 55

1-1 Présentation de l'organisme d'accueil 55

1-1-1Les missions d'ALGEX..... 57

1-1-2 Les services que l'agence offre actuellement 58

1-2 La structure d'ALGEX 59

1-2-1 Le conseil d'orientation 59

1-2-2 Le directeur général 60

1-2-3 L'organisation d'ALGEX 60

1-2-4 DAR EL MOUSSADER (la maison de l'exportateur 60

1-2-5 Foires, salons et expositions 61

Table des matières

1-3 Les moyen d'ALGEX 61

1-3-1 Les moyen en matière de ressources humaines 61

1-3-2 En matière de formation 62

1-3-3 La participation algérienne aux manifestations commerciales a l'étranger de 2015 à 2017 62

Section 02 : Analyse des activités d'ALGEX dans le cadre de la participation des exportations hors hydrocarbures..... 64

2-1 En matière d'accompagnement des entreprises 64

2-2 En matière de développement des analyses statistiques et de suivi de la conjoncture 65

2-3 En matière d'analyse du potentiel des marchés extérieur et du potentiel algérien à l'export66

2- 4 En matière de coopération 67

2-5 En matière de développement du système d'information, communication et réseaux ... 67

Section 3 : **Evaluation de l'apport d'ALGEX à la diversification des exportations algériennes.....** 68

3-1 L'évolution des réalisations d'ALGEX 68

3-2 Evaluation d'ALGEX 70

Conclusion..... 72

Conclusion générale 73

Bibliographie..... 77

Annexes 80

Liste des tableaux et des graphes 90

Table des matières

Résumé

Résumé

Une économie fortement dépendante des hydrocarbures est estimée porteuse de risque. Pour faire face à cette dépendance, la diversification des exportations est devenue l'un des objectifs prioritaires pour la stratégie de développement des exportations algériennes. En 1986, le choc pétrolier avait mis l'Algérie devant une situation économique difficile. Ce qui a poussé les pouvoirs publics à solliciter le FMI, contraignant l'Algérie d'adopter le programme d'ajustement structurel, lui imposant ainsi une économie libérale.

Parmi les réformes instaurées dans le cadre de la politique de diversification des exportations, figurent les dispositifs de facilitation, d'appui et de promotion des exportations Hors-hydrocarbures, notamment ALGEX. A travers notre recherche scientifique, nous sommes arrivées à conclure que l'agence ne remplis pas les missions qui lui sont décrétées par le décret exécutif de sa création. L'absence d'une stratégie de diversification des exportations, justifie l'échec de ce dispositif.

Mots-clés : exportations hors-hydrocarbures, diversification économique, ALGEX, économie algérienne, dispositifs d'aide.

Summary

An economy heavily dependent on hydrocarbons is estimated risk carrier. To deal with this dependence, export diversification has become one of the priorities for the development strategy of Algerian exports. In 1986, the oil crisis had put Algeria in a difficult economic situation. This prompted the government to seek the IMF, forcing Algeria to adopt the structural adjustment program and imposing a liberal economy.

Among the reforms introduced under the export diversification policy include the facilitation arrangements, support and export promotion Offhydrocarbons, including ALGEX. Through our scientific research, we came to the conclusion that the agency do not complete the tasks decreed by the Executive Decree of its creation. The lack of export diversification strategy, justifies the failure of this agency.

Keywords: non-oil exports, economic diversification, ALGEX, Algerian economy, aid devices.